



SOCIÉTÉ DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION TASLIF

Note d'Information

ÉMISSION DE 300 OBLIGATIONS D'UNE VALEUR NOMINALE DE 100.000 DIRHAMS

MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION : 30.000.000 DIRHAMS

MATURITÉ DE L'EMPRUNT : 5 ANS

DATE DE JOUISSANCE : LE 19 JUILLET 2004

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 12 JUILLET 2004 AU 15 JUILLET 2004

CONSEILLER FINANCIER - COORDINATEUR GLOBAL – CHEF DE FILE



SYNDICAT DE PLACEMENT

CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION – MAROC SERVICE INTERMÉDIATION

ÉTABLISSEMENT CENTRALISATEUR

SAFABOURSE

VISA DU CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°05/00 du 25 décembre 2000, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 02 juillet 2004, sous la référence OF-14/04.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOMMAIRE

<i><u>Avertissement</u></i>	<i><u>1</u></i>
<i><u>Restrictions</u></i>	<i><u>1</u></i>
<i><u>Préambule</u></i>	<i><u>2</u></i>
<i><u>Abréviations et définitions</u></i>	<i><u>3</u></i>
<i><u>Responsables de la note d'information et du contrôle des comptes</u></i>	<i><u>5</u></i>
<i><u>I. Le Conseil d'Administration</u></i>	<i><u>6</u></i>
<i><u>II. Les Commissaires aux Comptes</u></i>	<i><u>6</u></i>
<i><u>III. Le Conseil Juridique</u></i>	<i><u>7</u></i>
<i><u>IV. L'Organisme Conseil</u></i>	<i><u>7</u></i>
<i><u>V. Le responsable de l'information et de la communication financière</u></i>	<i><u>8</u></i>
<i><u>Partie I : Présentation de l'opération</u></i>	<i><u>9</u></i>
<i><u>I. Cadre et objectifs de l'opération</u></i>	<i><u>10</u></i>
I. Cadre de l'opération	10
II. Objectifs de l'opération	10
III. Charges relatives à l'opération	10
<i><u>II. Caractéristiques des obligations à émettre</u></i>	<i><u>11</u></i>
<i><u>III. Régime fiscal des obligations à émettre</u></i>	<i><u>12</u></i>
I. Revenus	12
II. Plus-values	13
<i><u>IV. Modalités de souscription et d'allocation</u></i>	<i><u>14</u></i>
I. Souscripteurs	14
II. Identification des souscripteurs	14
III. Période de souscription	15
IV. Modalités de souscription	15
V. Modalités d'allocation	15
VI. Modalités de versement des souscriptions	16
<i><u>V. Annonce des résultats</u></i>	<i><u>16</u></i>
<i><u>VI. Syndicat de placement – Intermédiaires financiers</u></i>	<i><u>16</u></i>
<i><u>VII. Négociabilité sur le marché secondaire</u></i>	<i><u>16</u></i>
<i><u>Partie II : Présentation de TASLIF</u></i>	<i><u>18</u></i>
<i><u>I. Renseignements généraux</u></i>	<i><u>19</u></i>
I. Fiche signalétique	19
1. Historique et faits marquants	21
<i><u>II. Assemblées générales</u></i>	<i><u>21</u></i>
I. Assemblées d'actionnaires	21
II. Convocation des assemblées	22
III. Composition	22
IV. Vote	22
<i><u>III. Répartition et évolution du capital social</u></i>	<i><u>22</u></i>
1. Répartition du capital social au 18 mai 2004	22

2. Présentation du Groupe SANAM.....	24
3. Présentation de la filiale BENAL.....	24
4. Évolution du capital social.....	24
5. Évolution de la structure de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices.....	24
6. Intention des actionnaires.....	25
II. Organisation et contrôle.....	25
1. Conseil d'administration.....	25
2. Direction générale.....	26
3. Commissaires aux comptes.....	26
4. Organigramme fonctionnel.....	27
5. Principaux dirigeants.....	28
6. Moyens humains.....	29
7. Système d'information.....	29
III. Marché des Titres émis par TASLIF.....	30
1. Caractéristiques des actions TASLIF.....	30
2. Caractéristiques des Bons de Sociétés de Financement émis par TASLIF.....	31
Partie III : Activité, Marché et Concurrence.....	33
I. Secteur du crédit à la consommation.....	34
1. Cadre réglementaire.....	34
2. Évolution du secteur.....	36
II. Activité de TASLIF.....	40
1. Évolution de l'activité de TASLIF.....	41
2. Gestion des dossiers.....	47
3. Politique commerciale.....	49
4. Politique d'investissements.....	50
Partie IV : Situation financière de TASLIF.....	51
I. Principales règles et méthodes comptables.....	52
I. Immobilisations corporelles et amortissements.....	52
II. Méthode de classification des créances en souffrance.....	52
III. Provisions pour dépréciation des créances en souffrance.....	52
IV. Analyse de l'exploitation générale.....	53
1. Produits d'exploitation bancaire.....	53
2. Charges d'exploitation bancaire.....	54
3. Marge d'intérêt.....	55
4. Produit net bancaire.....	55
5. Frais généraux.....	56
6. Charges externes.....	56
7. Coefficient d'exploitation.....	57
8. Charges nettes de provisions.....	57
9. Résultat Brut d'exploitation.....	58
10. Résultat net.....	59
V. Analyse de la solvabilité et structure du bilan.....	59
1. Structure bilantielle.....	59
2. Ratios de solvabilité.....	63
3. Marge d'intermédiation.....	63
VI. Analyse de la rentabilité.....	64
1. Rentabilité financière.....	64
2. Rentabilité des actifs.....	64
3. Structure financière.....	64
VII. Analyse du risque client.....	65
1. Base de calcul de la provision.....	65
2. Pourcentage des créances en souffrance.....	66

3. Couverture du risque.....	66
VIII. Analyse du tableau des flux de trésorerie.....	67
<i>Partie V : Stratégie et Perspectives.....</i>	<i>68</i>
I. Axes de développement stratégique de TASLIF.....	69
II. Principales hypothèses retenues.....	70
III. Perspectives & prévisions de taslif.....	70
I. Production.....	70
II. Encours bruts.....	70
III. Marge d'intermédiation.....	71
IV. Durée moyenne des crédits.....	71
V. Refonte du système d'information.....	71
VI. Certification ISO 9001/V 2000.....	71
VII. Compte de produits et de charges prévisionnel.....	72
VIII. Bilan prévisionnel.....	73
IX. Principaux ratios financiers.....	74
<i>Partie VI : Principaux facteurs de risques.....</i>	<i>75</i>
I. Risque Client	76
1. Clientèle privée conventionnée avec retenue à la source sur salaire.....	76
2. Clientèle publique.....	76
3. Clientèle privée directe à prélèvement bancaire.....	76
II. Risque relatif au surendettement des ménages.....	77
III. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TEG.....	77
IV. Risque d'impayés.....	78
V. Risque d'inadéquation Actif-Passif.....	78
VI. Risque concurrentiel.....	78
VII. Risque de concentration de la production.....	78
<i>Partie VI : Faits exceptionnels et litiges.....</i>	<i>79</i>
<i>Partie VII : États financiers de TASLIF.....</i>	<i>81</i>
<i>États financiers 2003.....</i>	<i>82</i>
<i>États financiers 2002.....</i>	<i>89</i>
<i>États financiers 2001.....</i>	<i>96</i>
Partie VIII : États financiers de la filiale BENAL.....	103
Annexes	116

AVERTISSEMENT

La présente note d'information a été établie conformément au modèle-type prévu par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°05/00 du 25 décembre 2000.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les valeurs mobilières, objet de la présente note d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, ni TASLIF n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de TASLIF, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

La présente note a été préparée par la Caisse de Dépôt et de Gestion agissant en qualité de conseiller de TASLIF, de coordinateur global et d'organisme chargé du placement d'une émission obligataire de trente millions (30.000.000) de dirhams, et ce conformément aux modalités fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n°05/00 du 25 décembre 2000 prise en application des dispositions de l'article 14 précité.

Sauf mention spécifique, le contenu de la présente note d'information a été établie sur la base d'informations qualitatives et quantitatives, obtenues auprès des sources suivantes :

- commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de TASLIF et recueillis par la Caisse de Dépôt et de Gestion, notamment lors de la procédure de *due diligence* effectuée auprès de TASLIF ;
- liasses fiscales de TASLIF pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 ;
- statistiques de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ; et
- prévisions établies par les organes de direction et de gestion de TASLIF.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège de TASLIF, sis au 29, boulevard Moulay Youssef, 20.000 – Casablanca, et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions ; et
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement.
BAM	Bank Al Maghrib.
BNR	Bénéfice Net Réel.
BNS	Bénéfice Net Simplifié.
BSF	Bons de Société de Financement.
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion.
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.
CEC	Comité des Établissements de Crédit.
CMT	Crédit Moyen Terme.
CNME	Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne.
CPC	Compte de Produits et de Charges
DH	Dirham.
EBE	Excédent Brut d'Exploitation.
HT	Hors taxes.
IGR	Impôt Général sur le Revenu.
IS	Impôt sur les Sociétés.
K. DH	Milliers de dirhams.
LOA	Location avec option d'Achat.
M. DH	Millions de dirhams.
MSIN	Maroc Service Intermédiation.
N/A	Non applicable.
ND	Non déterminé.
NS	Non significatif.
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit.

PNB	Produit Net Bancaire.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou service.
Prêt non affecté	Crédit dont les sommes octroyées sont utilisées librement par l'emprunteur.
ROA	Return On Assets, est le rapport entre le résultat net et l'actif immobilisé.
ROE	Return on Equity, est le rapport entre le résultat net et les fonds propres.
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable.
TASLIF	Société de Crédit à la Consommation TASLIF.
TEG	Taux Effectif Global.
TMP	Taux Moyen Pondéré.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
Var.	Variation.

RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emprunt obligataire de TASLIF

Le Conseil d'Administration de TASLIF représenté par M. Said ALJ, Président du Conseil d'Administration, atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TASLIF ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 17 juin 2004

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du Conseil d'Administration

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Objet : Emprunt obligataire de TASLIF

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de TASLIF pour les exercices clos le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de TASLIF ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse SARL

Aziz BELKASMI

Associé

101, bd Massira Al Khadra - 20100, Casablanca

Tél : 022-77 90 00

Mohamed Youssef SEBTI

Expert Comptable

4, Allée des Roseaux - 20000, Casablanca

Tél : 022-39 63 82

III. LE CONSEIL JURIDIQUE

Objet : Emprunt obligataire de TASLIF

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la société TASLIF et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Casablanca, le 15 juin 2004

Kamar BENOUNA

Expert Comptable – Conseil Juridique et Fiscal

34, rue Charam Achaykh, Casablanca

Tél : 022-98-00-66

IV. L'ORGANISME CONSEIL

Objet : Emprunt obligataire de TASLIF

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Rabat, le 2 juin 2004

M. Hassan BOUBRIK

Directeur du Pôle des Marchés des Capitaux

Caisse de Dépôt et de Gestion

Place Moulay El Hassan – Rabat

Tél : 037-66-91-88

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

M. Ismail FARIH Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support 29, boulevard Moulay Youssef – Casablanca 20.000	Tél. : 022-20-03-20 Fax : 022-26-77-26	E-mail : ifarih@taslif.com
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. CADRE ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

I. CADRE DE L'OPÉRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à contracter, dans un délai de cinq (5) ans, un ou plusieurs emprunts obligataires, d'une maturité comprise entre deux (2) et cinq (5) ans, pour un montant total plafonné à quarante millions (40.000.000) de dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à la réalisation de ces emprunts obligataires aux conditions qu'il jugera convenable, notamment en ce qui concerne les périodes de réalisation, le taux d'intérêt, le prix d'émission, la durée de remboursement, le mode d'amortissement et le montant de chacune de ces émissions, dans la limite du plafond spécifié dans la première résolution.

Le Conseil d'Administration a eu la faculté de subdéléguer tout ou partie de ces pouvoirs à son Président pour la mise en œuvre de la délégation susvisée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004.

Les conditions de l'émission obligataire de trente millions (30.000.000) de dirhams, objet de la présente note d'information, ont été fixées par le Président du Conseil d'Administration.

II. OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'émission d'obligations pour un montant de trente millions (30.000.000) de dirhams permettra à TASLIF de :

- rembourser une partie de ses lignes de crédit à court terme ;
- diversifier ses sources de financements ;
- adosser les ressources aux emplois de TASLIF à travers la mobilisation d'un financement sur des maturités plus longues ; et
- financer le développement de son activité et la croissance de son encours.

III. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Le montant total des charges relatives à cette opération est de 0,5 M. DH, comprenant les commissions (i) de conseil financier, (ii) de conseil juridique, (iii) relatives au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, (iv) de placement et (v) de cotation à la Bourse de Casablanca.

II. CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS À ÉMETTRE

Nature des titres	Titres de créance négociables au porteur entièrement dématérialisés par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur
Montant global de l'émission	30.000.000 DH
Nombre de titres émis	300 titres
Valeur nominale unitaire	100.000 DH
Maturité	5 ans
Période de souscription	Du 12 juillet 2004 au 15 juillet 2004
Date de jouissance	Le 19 juillet 2004
Date d'échéance	Le 19 juillet 2009
Amortissement	Amortissement annuel linéaire du principal, selon l'échéancier de remboursement présenté en Annexe III.
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt nominal est fixe et égal à 5,50% déterminé par référence aux taux souverains de maturité équivalente augmentés d'une prime, selon la méthode présentée en Annexe II.
Prime	163 points de base.
Paiement du coupon	Les coupons seront servis annuellement à chaque date d'anniversaire de l'émission, selon l'échéancier de remboursement présenté en Annexe III.
Remboursement du principal	Le remboursement du principal sera effectué annuellement à chaque date anniversaire de l'émission, selon l'échéancier de remboursement présenté en Annexe III.
Remboursement anticipé	TASLIF s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de la présente émission. Toutefois, TASLIF se réserve la faculté de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Rang/Subordination	Les obligations émises viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de TASLIF, présentes ou futures, non assorties de sûretés, à durée déterminée. En cas de liquidation de TASLIF, le paiement des intérêts et le remboursement du principal dus au titre des obligations émises seront <i>pari passu</i> aux autres dettes non subordonnées de TASLIF.

Garantie	Aucune garantie
Négociabilité des titres	Les obligations émises par TASLIF sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations émises. Leur date de cotation est prévue le 19 juillet 2004 sur le premier compartiment sous le code 990100 et auront pour ticker OB100 .
Représentation des obligataires	En attendant la tenue de l'assemblée générale, le conseil d'administration de TASLIF procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse le 23 juillet 2004.

III. RÉGIME FISCAL DES OBLIGATIONS À ÉMETTRE

Les intérêts perçus ou les profits réalisés par les porteurs d'obligations sont soumis à la fiscalité en vigueur dans le cadre du régime de droit commun.

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

En l'état actuel de la législation, le régime fiscal en vigueur, s'appliquant aux obligations émises par TASLIF, est le suivant :

I. REVENUS

1.1. Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IGR

Les revenus de placements à revenu fixe sont soumis à l'IGR au taux de :

- 30%, pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IGR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20%, imputable sur la cotisation de l'IGR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IGR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent, lors de l'encaissement desdits revenus, décliner :
 - leur nom, prénom, adresse et numéro de la carte d'identité nationale (CIN) ou de la carte de séjour pour les étrangers ;

- leur numéro d'article d'imposition à l'IGR.

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20% imputable à l'IS. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent, lors de l'encaissement desdits produits, décliner :

- leur raison sociale et adresse de leur siège social du principal établissement ;
- leur numéro du Registre de Commerce et celui de l'article d'imposition à l'IS.

1.2. Personnes non-résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non-résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 10%.

II. PLUS-VALUES

1.1. Personnes physiques résidentes

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi n°17-98 relative à l'IGR, les profits nets de cession des obligations sont soumis à l'IGR, au taux de 20%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ; ou
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ; ou
- l'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession des obligations correspondant au montant des cessions réalisées au cours de l'année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 DH ; et
- la donation des obligations effectuée entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession ou acquisition.

1.2. Personnes morales résidentes

Elles sont imposables sur les profits de cession d'obligations conformément aux dispositions prévues dans la loi n°24-86 instituant un impôt sur les sociétés ou dans la loi n°17-89 instituant un Impôt Général sur le Revenu.

1.3. Personnes non-résidentes

Les profits de cession des obligations réalisés par des personnes non-résidentes ne sont pas imposables.

IV. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION

I. SOUSCRIPTEURS

Les souscripteurs visés sont les investisseurs, personnes morales ou physiques, faisant partie des catégories suivantes :

- Caisses de retraite et de prévoyance ;
- Compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Etablissements de crédit ;
- Fonds d'investissement ;
- Fonds de pension ;
- OPCVM ;
- Autres personnes morales ;
- Personnes physiques.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

II. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les membres du Syndicat de Placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils doivent obtenir copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription.

Personnes morales résidentes	Photocopie du Registre de Commerce ou tout document équivalent.
OPCVM	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la décision d'agrément ; - Pour les fonds communs de placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - Pour les SICAV, le numéro du registre de commerce.
Personnes physiques	Photocopie de la carte d'identité nationale (CIN), la carte de séjour ou tout autre document équivalent dans le pays de résidence.

III. PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription à la présente émission débutera le lundi 12 juillet 2004 et sera clôturée le jeudi 15 juillet 2004. La jouissance est prévue pour le lundi 19 juillet 2004.

IV. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription seront collectés, tout au long de la période de souscription, par le biais des membres du Syndicat de Placement qui se chargeront de les transmettre à l'Établissement Centralisateur.

Chaque souscripteur devra remettre un bulletin de souscription ferme et irrévocable, selon le modèle joint en Annexe I, au membre du Syndicat de Placement de son choix.

Tout au long de la période de souscription, chaque membre du Syndicat de Placement devra transmettre à l'Établissement Centralisateur, par fax (022-23-59-50), quotidiennement à 17h00 au plus tard, l'état récapitulatif, définitif et consolidé, des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera alors procédé, quotidiennement à 18h00, à :

- la consolidation de l'ensemble des souscriptions ; et
- l'allocation selon la méthode définie ci-après.

Tout au long de la période de souscription, l'Établissement Centralisateur adressera quotidiennement aux membres du Syndicat de Placement un état récapitulatif de l'allocation journalière et du reliquat des obligations.

V. MODALITÉS D'ALLOCATION

L'allocation des obligations se fera quotidiennement durant la période de souscription, à 18h00, selon les souscriptions présentées par les différents membres du Syndicat de Placement et le reliquat de titres disponibles. Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint.

Dans le cas où le nombre des obligations demandé serait supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation. Ce taux sera déterminé par le rapport :

« Quantité offerte / Quantité demandée ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, les rompus seront alloués prioritairement aux plus fortes demandes exprimées.

VI. MODALITÉS DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le règlement des souscriptions se fera par transmission, à la date de jouissance, d'ordres de livraison contre paiement (LCP MAROCLEAR) entre les membres du Syndicat de Placement et la CDG, en sa qualité d'établissement gestionnaire des titres. Les titres sont payables au comptant en un seul versement.

V. ANNONCE DES RÉSULTATS

Le résultat de l'allocation des obligations sera communiqué à l'issue de la période de souscription, soit le 15 juillet 2004, et publié au Bulletin Officiel de la Cote de la Bourse de Casablanca le 19 juillet 2004.

VI. SYNDICAT DE PLACEMENT – INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Conseiller et Coordinateur global	:	CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat
Chef de File		CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat
Syndicat de Placement	:	CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat MAROC SERVICE INTERMÉDIATION Immeuble Zénith, résidence Tawfiq – Sidi Maârouf, Casablanca
Etablissement Centralisateur		SAFABOURSE 181, Bd. Massira Khadra, Casablanca
Etablissement gestionnaire des titres	:	CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat

VII. NÉGOCIABILITÉ SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

Les obligations émises par TASILIF seront, selon le mandat donné à la Caisse de Dépôt et Gestion en vue du dépôt d'une demande d'admission, admises aux négociations sur le marché

obligataire de la Bourse de Casablanca à compter de la date de jouissance, soit le 19 juillet 2004.

PARTIE II : PRÉSENTATION DE TASLIF

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I. FICHE SIGNALÉTIQUE

Dénomination sociale	Société de crédit à la consommation Taslif – TASLIF
Siège social	29, boulevard Moulay Youssef – 20.000 Casablanca
Téléphone	022-20-03-20
Fax	022-26-77-26
Adresse électronique	taslif@taslif.com
Forme juridique	Société anonyme régie par les dispositions de la Loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes et par le Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
Capital Social	40.900.000 dirhams au 1 ^{er} juin 2004
Date de constitution	1986
Durée de la Société	99 ans
Objet social	<p>Conformément à l'article 2 des statuts, TASLIF a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, la société a pour objet de réaliser toutes les opérations de financement et de crédit de tous biens et services destinés à la consommation ou à l'équipement à usage personnel, domestique, collectif, commercial, industriel et professionnel. - L'achat, la revente ou la location soit au comptant soit à termes de tous biens entrant dans le cadre de son activité de financement. - Dans le cadre des dispositions légales et notamment des arrêtés ministériels en date du 16 mai 1996 et 28 mars 1997, TASLIF a la faculté de faire appel, de percevoir et de gérer des fonds provenant du public d'un terme supérieur à 2 ans. - Et plus généralement, toute opération quelconque commerciale, industrielle, mobilière, financière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie , aux objets ci-dessus spécifiés ou favorisant le développement de la société.
N° du Registre de Commerce	48.059 – Casablanca
Documents juridiques	Les statuts, procès verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de TASLIF : 29, boulevard Moulay Youssef – 20.000 Casablanca.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Régime fiscal	<ul style="list-style-type: none"> - Impôts sur les sociétés (sociétés de financement) : 39,6% ; et - TVA (sociétés de financement) : 7%.
Tribunaux compétents	Tribunaux de Casablanca

Source : TASLIF

1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

1986	- Création de la société TASLIF au capital de 6 M. DH
1990	- Première augmentation du capital portant ce dernier à 8 M. DH - Mise en place d'un système informatique
1992	- Deuxième augmentation du capital le portant à 10 M. DH
1993	- Entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire - Acquisition de la société BENAL - Augmentation du capital de 10 M. DH à 23 M. DH
1997	- Introduction en bourse - Augmentation du capital de 23 M. DH à 30,675 M. DH par l'émission de 76.750 actions au prix de 220 DH l'action
1998	- Émission d'un emprunt obligataire de 30 M. DH pour une maturité de trois (3) ans - Ouverture d'une agence à Rabat - Réaménagement des bureaux du siège
1999	- Correspondance au niveau des principales villes - Renouvellement du parc informatique
2000-2001	- Émission de Bons de Sociétés de Financement pour un plafond de 70 M. DH, pour une maturité de trois (3) ans
2004	- Augmentation du capital par incorporation des réserves de 30,675 M. DH à 40,9 M. DH le 1 ^{er} juin 2004 avec jouissance au 1 ^{er} janvier 2004

Source : TASLIF

II. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

I. ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

L'assemblée générale des actionnaires est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence par un administrateur délégué par le conseil, et ses décisions s'imposent à tous. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration et d'une manière générale, elle détermine souverainement la conduite des affaires de la société. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Cette assemblée entend le rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, discute, redresse ou approuve les comptes et fixe les dividendes à distribuer.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à changer les statuts dans toutes leurs dispositions et ce, sur proposition du conseil d'administration.

II. CONVOCATION DES ASSEMBLÉES

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. A défaut, elle peut être convoquée par les commissaires aux comptes, un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ou par les liquidateurs.

Les convocations aux assemblées générales sont faites trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel, soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des actionnaires si les actions sont nominatives.

III. COMPOSITION

L'assemblée générale (extraordinaire, ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

IV. VOTE

Les délibérations de l'assemblée ordinaire ou convoquée extraordinairement sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Néanmoins, les délibérations d'une telle assemblée réunie sur une première convocation ne sont valables que dans la mesure où un quart (1/4) des actionnaires ayant le droit de vote sont présents ou représentés. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée dans les mêmes formes dans un délai de huit (8) jours. Cette assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Néanmoins, l'assemblée extraordinaire ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote. Dans le cas où ce quorum n'est pas réuni, une seconde assemblée est convoquée et ne délibère valablement que si le quart (1/4) du capital est représenté. A défaut de réunir ce quorum, la deuxième assemblée doit être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus tard dans le but de réunir au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote.

III. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

1. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 18 MAI 2004

Le montant du capital social au 18 mai 2004 est entièrement libéré et composé de 409.000 actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams.

Le capital de TASLIF est détenu à près de 80% par des organismes divers et environ 20% du capital est flottant.

Répartition du capital de TASLIF au 18 mai 2004

SANAM Holding	50,71%
Flottant dont Al Watanya et FINAM détenant entre 5% et 10%	19,66%
STOKVIS Nord Afrique	8,20%
MOBYLETTE Maroc	3,58%
Divers Actions Nominatives	0,42%
ETAMAR	7,44%
FCP CDG Actions	9,99%
TOTAL	100%

Source : Bourse de Casablanca

Actionnaire	Adresse	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre de droits de vote détenus	% des droits de vote détenus
SANAM Holding	29, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca	155.554 nominatives	50,71%	155.554	50,71%
STOKVIS Nord Afrique	Rue du sergent Hilaire - Aïn Borja - Casablanca	25.170 nominatives	8,20%	25.170	8,20%
MOBYLETTE Maroc	Rue du sergent Hilaire - Aïn Borja – Casablanca	10.980 nominatives	3,58%	10.980	3,58%
ETAMAR	Route des Zenatas, Rte secondaire 111 – Km 11, Rue L – Aïn Sebaâ	22.837 au porteur	7,44%	22.837	7,44%
FCP CDG Actions	Place Zellaqa – Tour Atlas, Casablanca	30.664 au porteur	9,99%	30.664	9,99%
Al Watanya	81-83, Av de l'armée Royale, Casablanca 20.000	Entre 15.338 et 30.674 au porteur	Entre 5% et 10%	Entre 15.338 et 30.674	Entre 5% et 10%
FINAM	Route de Casa, C/o Hakam Frères, Rabat	Entre 15.338 et 30.674 au porteur	Entre 5% et 10%	Entre 15.338 et 30.674	Entre 5% et 10%

Source : TASLIF

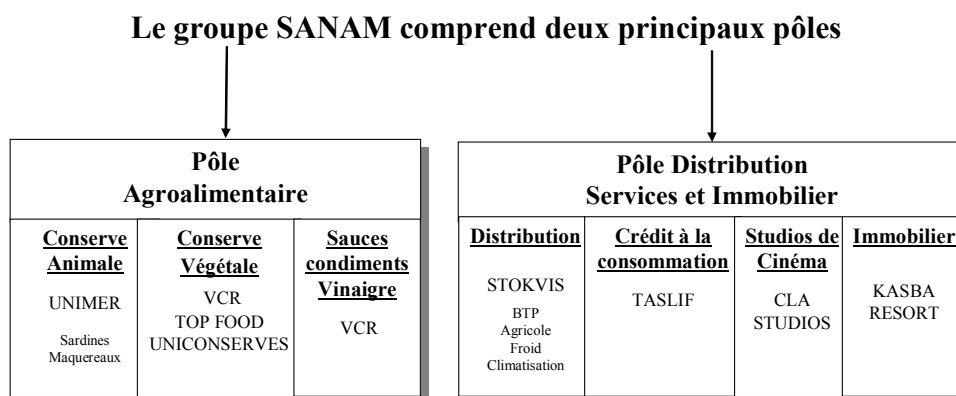
Il est à noter qu'il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Actionnaire	Secteur d'activité	Actionnaires de référence
SANAM HOLDING	Holding de participation	M. Saïd ALJ
STOKVIS NORD AFRIQUE	Société de distribution de produits de BTP, Froid, Climatisation et agricoles	SANAM HOLDING
MOBYLETTE MAROC	Société de montage de cyclomoteur	STOKVIS et SANAM
AL WATANYA	Assurance	Groupe Benjelloun
ETAMAR	Société de participation	M. Saïd ALJ
FCP CDG Actions	OPCVM	CDG
FINAM	Holding de participation	Groupe Feu Hakam Haj Mohamed

Source : TASLIF

2. PRÉSENTATION DU GROUPE SANAM

Le groupe SANAM contrôlé par M. Saïd ALJ comprend deux pôles : un pôle Agroalimentaire comprenant les sociétés UNIMER-VCR-TOP FOOD et UNICONSERVES et un pôle Distribution, Services et Immobilier comprenant les sociétés STOKVIS, TASLIF, CLA Studios et Kasba Resort.



3. PRÉSENTATION DE LA FILIALE BENAL

BENAL est une société anonyme à responsabilité limitée détenue à 100% par TASLIF. BENAL est l'ancien propriétaire de l'immeuble abritant le siège de TASLIF. Aujourd'hui, BENAL n'est qu'une entité juridique avec un actif quasi-nul.

4. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date	Capital Initial (en DH)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en DH)	Montant de l'augmentation de capital (en DH)	Capital final (en DH)
01/10/97	23.000.000,00	Introduction en bourse	76.750	100,00	7.675.000,00	30.675.000,00
01/01/04	30.675.000,00	Augmentation de capital par incorporation des réserves	102.250	100,00	10.225.000	40.900.000,00

Source : Bourse de Casablanca

5. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Date	Nature de l'opération	Actionnaires concernés	Nombre de titres	Prix par titre
01/08/01	Cession	Différentes entités du groupe ALJ	1.000	222,0
01/08/01	Acquisition	SANAM HOLDING	1.000	222,0
28/04/03	Cession	M. Saïd ALJ	8.043	171,1
28/04/03	Acquisition	ETAMAR	8.043	171,1
03/03/04	Cession	Différentes entités du groupe ALJ	30.674	214,0
03/03/04	Acquisition	FCP CDG Actions	30.674	214,0

Source : TASLIF

- 2001 : Acquisition par SANAM HOLDING de 1.000 titres au cours de 222 dirhams lui permettant de détenir 50,7% du capital social de TASLIF.
- 2003 : Acquisition par ETAMAR de 8.043 titres au cours de 171,1 dirhams lui permettant de franchir le seuil de 5% – Reclassification du portefeuille de M. ALJ.
- 2003 : Cession par M. ALJ à ETAMAR de 8.043 titres au cours de 171,1 dirhams – Reclassification du portefeuille de M. ALJ.
- 2004 : Acquisition par le FCP CDG Actions de 30.674 titres au cours de 214 dirhams pour détenir 9,99% du capital social.

6. INTENTION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires contrôlant le capital de TASLIF n'envisagent pas, dans les 12 mois suivant l'opération objet de la présente note d'information, de céder ou d'acquérir des actions ou droits de vote de la société.

II. ORGANISATION ET CONTRÔLE

TASLIF est une société anonyme à conseil d'administration.

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les statuts de la société, le conseil d'administration est composé de trois (3) à quinze (15) membres irrévocables, nommés par l'assemblée générale pour une durée de six (6) ans. Le conseil d'administration se réunit au moins trois (3) fois par an et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire ou autoriser tous actes et opérations de gestion et tous actes de disposition.

Les emprunts par voie d'émission d'obligations ne sont pas de la compétence du conseil d'administration et doivent être autorisés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Au 31 mai 2004, la composition du conseil d'administration se présente comme suit :

Nom, prénom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Said ALJ	Président	24/12/1999	Exercice clos au 31 décembre 2004
M. Abdellatif GUERRAOUI	Administrateur	24/12/1999	Exercice clos au 31 décembre 2004
M. Azzeddine GUESSOUS (Al Watanya)	Administrateur	28/05/2002	Exercice clos au 31 décembre 2007
M. Chakib BEN EL KHADIR	Administrateur	24/12/1999	Exercice clos au 31 décembre 2004
M. Said IBRAHIMI	Administrateur	27/05/2003	Exercice clos au 31 décembre 2004
M. Hassan BOUBRIK (CD2G)	Administrateur	26 mai 2004	Exercice clos au 31 décembre 2009
Moncef KABBAJ (SANAM HOLDING)	Administrateur	24/12/1999	Exercice clos au 31 décembre 2004

Source : TASLIF

2. DIRECTION GÉNÉRALE

Le président du conseil d'administration assume la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister à titre de directeur général. Le directeur général est investi des pouvoirs dont le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée sur proposition du président.

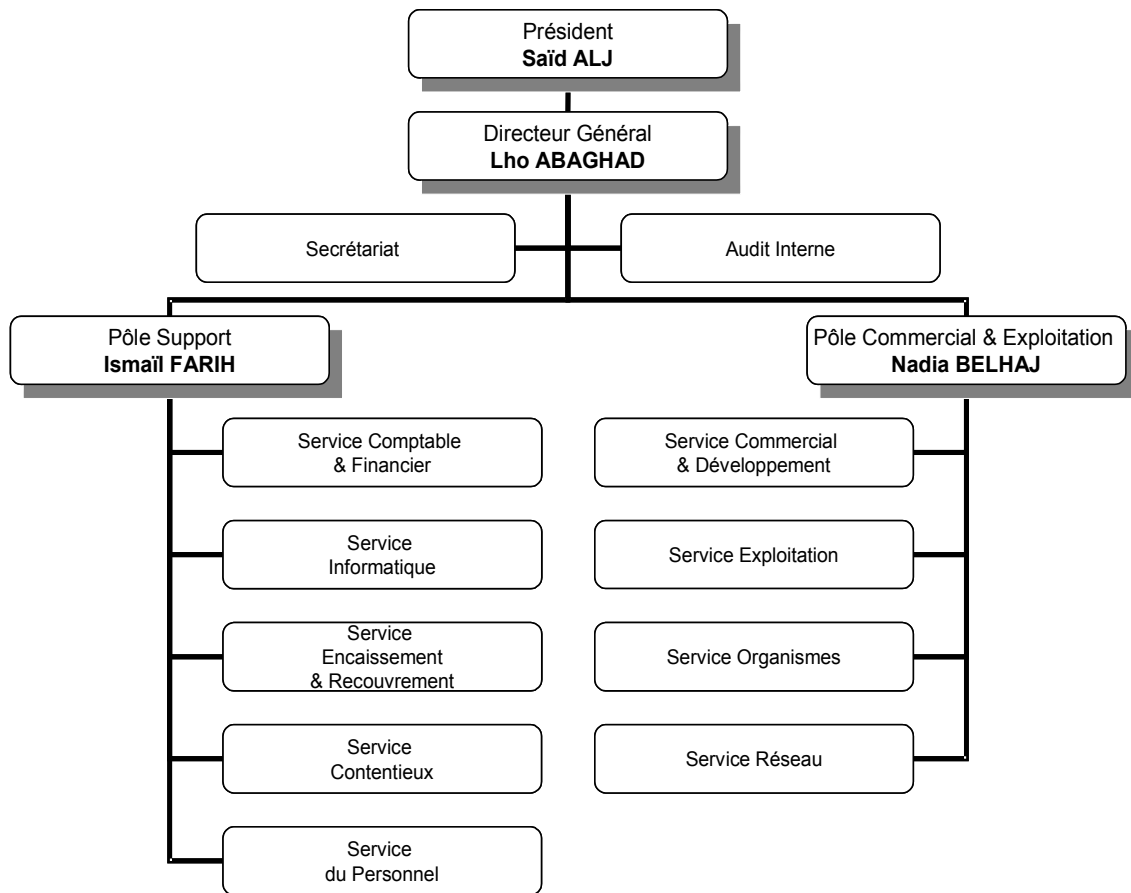
Par ailleurs, tous les actes engageant la société sont valablement signés par le président du conseil d'administration ou le directeur général.

3. COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires nomme pour une durée de trois (3) ans deux (2) commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes en exercice depuis 1998, dont le mandat a été renouvelé en 2001 et expirant à l'issue de l'exercice 2004, sont :

- Aziz BELKASMI, Associé, Price Waterhouse SARL, 101, Bd. Massira Al Khadra, Casablanca ; et
- Mohamed Youssef SEBTI, Expert-Comptable, 4, Allée des Roseaux, Casablanca.

4. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



Source : TASLIF

4.1. Service Commercial & Développement

Ce service assure le développement des financements en préparant et exécutant les actions de marketing et de promotion. Il est également en charge :

- des relations avec les organismes conventionnés ;
- de l'animation du réseau de correspondants ;
- des actions de démarchage de nouveaux organismes à conventionner ; et
- de la sélection de nouveaux correspondants.

4.2. Service Exploitation

Ce service constitue l'interface avec la clientèle. Il prend en charge le traitement des demandes de crédit allant de la création de l'acceptation de financement jusqu'à la validation finale du crédit.

4.3. Service Recouvrement

Ce service assure le recouvrement des impayés par voie de relances téléphoniques, de contacts directs avec les clients et par courrier.

4.4. Service Contentieux

Ce service est chargé de la gestion des dossiers contentieux : il assure la relation avec les avocats et coordonne les actions en justice ainsi que les contacts avec les clients afin de négocier des solutions à l'amiable.

5. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Monsieur Saïd ALJ (50 ans), *Président*

M. ALJ est diplômé de l'Ecole des Cadres de Paris. Après avoir dirigé plusieurs sociétés à l'étranger, M. ALJ a regagné le Maroc pour créer la société TASLIF, dont il est président depuis 1986, et assurer la gestion du groupe agroalimentaire UNIMER – VCR, dont il est également président.

Parallèlement, il préside la société Stokvis Nord Afrique.

Monsieur Lho ABAGHAD (59 ans), *Directeur Général*

M. ABAGHAD est diplômé de l'Ecole d'Agriculture et de Mécanique Agricole du Saïss à Fès et de l'Ecole d'Agriculture Xavier Bernard. M. ABAGHAD a occupé différentes fonctions dans l'administration publique avant de s'orienter vers le secteur privé. Ainsi, il a successivement été Directeur à l'Office de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) des Doukkala (1969–1972), cadre du Ministère de l'Agriculture (1972–1974) et attaché de cabinet auprès du Ministre.

De 1978 à 1988, il a exercé les fonctions de chef de division à STOKVIS Nord Afrique, de Directeur Général Adjoint de la Compagnie pour le Développement du Commerce Inter-Maghrebin (CODECIM), Directeur Général Adjoint au sein de la société Game Maroc (1988–1993), avant d'occuper le poste de Directeur Général de TASLIF en 1993.

Monsieur Ismaïl FARIH (38 ans), *Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support*

M. FARIH est diplômé de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs et détenteur d'un MBA en Corporate Finance de National University à San Diego – Californie. Il rejoint en 1989 une banque d'affaires aux Etats Unis avant d'intégrer en 1991 le cabinet PriceWaterhouse Coopers Maroc au sein duquel il crée et développe le département Corporate Finance.

En 2004, M. FARIH rejoint TASLIF au sein de laquelle il occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support.

Madame Nadia BELHAJ (35 ans), *Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial et Exploitation*

Mme BELHAJ est détentricrice d'un Doctorat en sciences politiques et économiques de l'Université Mohamed V. En 1995, elle intègre la Faculté de sciences économiques où elle enseigne les finances publiques. En 1997, elle rejoint TASLIF au sein de laquelle elle occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial & Exploitation.

Il est à noter que :

- M. ALJ, Président de TASLIF, contrôle SANAM Holding qui détient près de 51% du capital de TASLIF ;
- les administrateurs de TASLIF ont perçu 140 K. DH à titre de rémunération en 2003 ; et
- la rémunération globale des dirigeants de TASLIF en 2003 a été de 1.284 K. DH.

6. MOYENS HUMAINS

L'effectif de TASLIF se compose de trente quatre (34) personnes à fin 2003. Le tableau suivant retrace l'évolution de l'effectif de TASLIF au cours des trois (3) exercices précédents.

Catégorie du personnel	2001	2002	2003
Cadres supérieurs	4	4	4
Cadres	5	5	5
Employés	26	28	25
Effectif total	35	37	34

Source : TASLIF

Il convient de signaler que TASLIF a mis en place un plan d'embauche et de restructuration du département en charge des ressources humaines pour accompagner la croissance de la société. Ainsi, les recrutements d'agents de comptoir ainsi que d'un responsable Marketing & Développement sont à l'ordre du jour. De plus, TASLIF prévoit le renforcement de sa force de vente pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

7. SYSTÈME D'INFORMATION

7.1. Configuration Hardware

Le système en place est bâti autour d'un Serveur DATA GENERAL AV2300 dont les principales composantes sont :

- Carte CPU Pentium III 500 MHZ ;
- Mémoire RAM 128 Mo, extensible à 2 GO, dotée du système de détection d'erreurs ECC ;
- Mémoire cache interne 512 Ko ;

- Contrôleur Ethernet 10 base T à 100 Mo/s ;
- Contrôleur SCSI ultrawide ;
- Disque 9 Go Hot Swap ; et
- Contrôleur Adaptex pour connexion de carte multivoix.

L'ensemble des utilisateurs sont reliés à travers sept (7) terminaux dédiés et douze (12) PC dotés de logiciels d'émulation.

7.2. Configuration Software

Le serveur est géré par le système d'exploitation UNIX version SCO 5 pour trente deux (32) utilisateurs. Par ailleurs, TASLIF utilise (i) INFORMIX SE comme gestionnaire de base de données servant jusqu'à trente deux (32) utilisateurs, (ii) C-ISAM comme logiciel de gestion de fichiers et (iii) DUAL comme gestionnaire des interfaces utilisateurs.

TASLIF a développé l'ensemble des applications d'exploitation en interne. Ces applications ont été conçues en Langage C. Ainsi, la gestion des organismes, des revendeurs, des clients, des dossiers de financement et la production des statistiques de gestion sont réalisées par ces applications.

Par ailleurs, TASLIF dispose de deux progiciels. Le premier, XP COMPTA, relié par une interface spécifique aux applications d'exploitation permet d'intégrer les financements, les règlements et les impayés. Le second, Logi-Budget, est un progiciel de gestion de trésorerie.

III. MARCHÉ DES TITRES ÉMIS PAR TASLIF

1. CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS TASLIF

Les actions TASLIF sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le ticker TSF et pour une valeur nominale de 100 DH.

Au 31 mars 2004, la majorité des titres TASLIF sont détenus par SANAM Holding avec près de 51% du capital. Divers organismes détiennent entre 5% et 10% du capital. Il s'agit de Al Watanya, la Caisse de Dépôt et de Gestion, ETAMAR et FINAM. Il est à noter que seuls 20% du capital de TASLIF est flottant.

La société a distribué historiquement par action les dividendes suivants :

Années	Dividendes bruts en DH	Détachement à la Bourse
1995	4,49	ND ¹
1996	8,70	28.07.97
1997	10,00	28.07.98
1998	8,00	01.08.99
1999	8,00	15.08.2000
2000	6,00	01.08.2001
2001	NEANT	NEANT
2002	NEANT	NEANT
2003	NEANT	NEANT

Source : Bourse de Casablanca

Au 18 mai 2004 et sur une durée d'un an, la valeur TASLIF a enregistré sa plus faible cote le 22 août 2003 à 138 DH par action. Sur cette même période, la cote la plus forte a été enregistrée le 17 mai 2004 à 227 DH.

Par ailleurs, la moyenne arithmétique² des cotes se situe légèrement en deçà de 167 DH.

Evolution du cours de l'action TASLIF en DH



Source : Bourse de Casablanca

2. CARACTÉRISTIQUES DES BONS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT ÉMIS PAR TASLIF

Le conseil d'administration du 24 mars 2003 a décidé d'émettre des bons de société de financement pour une durée de 24 à 48 mois pour un plafond de 70 M. DH.

¹ Non Déterminé

² La moyenne arithmétique est calculée par rapport aux cotes enregistrées uniquement lorsque la valeur a été échangée et ne tient pas compte des volumes

Ligne BSF	Montant émis en K. DH	Date d'émission	Durée en années	Taux	Date d'échéance
1	16.000	24/09/2001	3	7,50%	24/09/2004
2	2.500	27/09/2001	3	7,50%	27/09/2004
3	1.500	22/07/2003	2	4,89%	22/07/2005
4	4.000	31/07/2003	4	5,91%	31/07/2007
5	1.000	31/07/2003	3	5,40%	31/07/2006
6	1.500	01/08/2003	4	5,95%	01/08/2007
7	3.000	22/09/2003	3	5,40%	22/09/2006
8	15.000	28/10/2003	3	6,40%	28/10/2006
9	2.000	21/11/2003	4	6,75%	21/11/2007
10	7.000	09/01/2004	2	5,55%	09/01/2008
11	3.500	04/06/2004	4	5,80%	04/06/2008
12	6.000	04/06/2004	3	5,30%	04/06/2007

Source : TASLIF

	Encours BSF au 04 juin 2004
Total	63.000 K. DH
Durée moyenne	3,17 ans
Taux moyen pondéré	6,36%

Source : TASLIF

PARTIE III : ACTIVITÉ, MARCHÉ ET CONCURRENCE

I. SECTEUR DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Les crédits à la consommation distribués en 2003 ont atteint 9.618 M. DH contre 9.063 M. DH en 2002, soit une hausse de 6%. Parmi les crédits distribués, les prêts non affectés restent prépondérants avec 7.261 M. DH octroyés en 2003.

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) délimite le cadre législatif des activités de crédit. La loi définit une opération de crédit comme des avances de fonds consenties à titre onéreux à la clientèle ou des engagements par signature (aval, cautionnement ou autre garantie).

1.1. Conditions d'exercice

Les sociétés de financement sont soumises à des conditions d'exercice édictées par les Autorités Monétaires. Ces conditions portent aussi bien sur les sociétés que sur leurs dirigeants ou encore leurs actionnaires.

1.2. Agrément

Les sociétés de financement en général et les sociétés de crédit à la consommation en particulier sont soumises à l'agrément du Ministre chargé des Finances pour l'exercice de l'activité de crédit. Les décisions d'agrément délimitent le champ d'action des établissements de crédit.

1.3. Dirigeants et actionnaires

Les dirigeants des sociétés de financement ne peuvent cumuler leurs fonctions avec celles d'autres entreprises. En outre, ces derniers doivent informer Bank Al Maghrib ainsi que leur conseil d'administration en cas d'anomalie ou événement grave survenu dans la gestion de l'entreprise.

Bank Al Maghrib, Autorité de Tutelle du secteur, requiert de tous les actionnaires, directs ou indirects, détenant un minimum de 5% du capital social d'une société de financement de lui communiquer la part du capital qu'ils détiennent.

1.4. Règles de gestion

Un arrêté du Ministre chargé des Finances fixe à 5 M. DH le capital social minimum pour toute société de crédit à la consommation.

La nature à risque du secteur du crédit à la consommation pousse Bank Al Maghrib à établir des règles strictes auxquelles doivent se conformer les sociétés de crédit à la consommation. Ces règles prudentielles, également applicables à toute société de financement ainsi qu'aux établissements bancaires, sont assimilables à des règles limitant certains risques inhérents à l'activité.

Ainsi, ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les règles prudentielles en chiffres sont :

- un coefficient de liquidité fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 8%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ; et
- un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, Bank Al Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Edictée par Bank Al Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 n'est devenue applicable que le 30 juin 2003. Néanmoins, les sociétés de financement ont jusqu'au 31 décembre 2004 pour constater des provisions conformes à ces nouvelles règles.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et les comptes, annuels et semestriels, doivent être certifiés conformes aux écritures par deux commissaires aux comptes et transmis à Bank Al Maghrib. Aussi, à partir du 16 juillet 2002, les sociétés de financement sont-elles tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel.

1.5. Protection de la clientèle

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels. Le Taux Effectif Global (TEG) matérialise ce taux maximum. Le TEG est calculé tous les semestres, sur la base du taux d'intérêt moyen pratiqué par les établissements de crédit le semestre précédent, majoré de 60%.

Le TEG comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TEG a enregistré

une évolution à la baisse au cours des six (6) dernières années passant de 20,42% en Avril 1997 à 13,95% pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 30 septembre 2004.

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

2. ÉVOLUTION DU SECTEUR *

2.1. Gamme de produits

Le crédit à la consommation permet le financement d'achats de biens de consommation ou de biens d'équipement à crédit. Il prend la forme de prêts affectés, de prêts non affectés, de crédits renouvelables ou de location avec option d'achat.

Le prêt affecté est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou service.

Le prêt non affecté, aussi appelé crédit personnel, est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur.

Le crédit renouvelable ou revolving offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires.

La location avec option d'achat (LOA) est aussi connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement permettant à l'acquéreur de jouir du bien sans en être le propriétaire mais lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Locataire du bien, l'utilisateur doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

2.2. Catégories de clientèle

Deux catégories de clients ont accès au crédit à la consommation. Les clients particuliers ont bénéficié de près de 97% des crédits distribués en 2003 contre 3% pour les professionnels et entreprises.

2.3. Évolution du secteur

Le secteur du crédit à la consommation a connu une évolution à la hausse au cours des quatre dernières années en matière d'encours. En effet, l'encours total des sociétés de crédit à la

^c Source des données sectorielles : APSF

consommation est passé de 16,9 milliards de dirhams en 2000 à près de 19,5 milliards de dirhams à fin 2003, ce qui représente une hausse de 15%. Malgré cette évolution, il est à noter que le taux d'accroissement des encours au cours de cette période a connu un ralentissement constant.

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2000–2003.

En M. DH	2000	2001	2002	2003
Prêts affectés	6.328	5.966	5.600	5.811
Prêts non affectés	10.649	12.369	13.590	13.721
Total	16.977	18.335	19.190	19.532

Source : APSF

Par ailleurs, la part de l'encours des crédits affectés par rapport au total des encours est en baisse constante sur la période 2000–2002. En effet, en 2000 la part des encours des prêts affectés représentait 37% du total des encours contre 29% en 2002 et 30% en 2003.

L'engouement pour les prêts non affectés s'explique principalement par la flexibilité du bénéficiaire quant à l'utilisation possible des fonds mis à disposition.

2.4. Production

Il est à noter que le volume des crédits distribués par l'ensemble des sociétés de crédit à la consommation est en progression sur la période 2000–2003.

Production en M. DH	2000	2001	2002	2003
PARTICULIERS				
Prêts affectés	2.216	1.886	2.033	2.085
Véhicules	1.468	1.282	1.610	1.646
Équipement domestique	537	467	345	383
Autres	211	137	78	56
Prêts non affectés	5.635	6.316	6.750	7.261
Total Particuliers	7.851	8.202	8.783	9.346
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>4,47%</i>	<i>7,08%</i>	<i>6,41%</i>
PROFESSIONNELS	508	479	280	272
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-5,71%</i>	<i>-41,54%</i>	<i>-2,86%</i>
TOTAL	8.359	8.681	9.063	9.618
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>3,85%</i>	<i>4,40%</i>	<i>6,12%</i>

Source : APSF

La quasi-majorité des financements consentis l'ont été en faveur des particuliers. De plus, la quote-part des crédits distribués aux professionnels par rapport au total des financements est en baisse constante sur la période 2000–2003.

Par ailleurs, parmi les prêts affectés, les crédits accordés pour l'acquisition d'un véhicule occupent une place prépondérante.

2.5. Encours

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2000–2003.

Encours en M. DH	2000	2001	2002	2003
Particuliers	15.900	17.089	18.266	18.536
Prêts affectés	4.533	4.104	3.366	3.300
Véhicules	2.628	2.519	2.633	2.746
Équipements domestiques	1.612	1.225	582	448
Autres	293	360	151	106
Prêts non affectés	9.107	10.622	12.029	12.185
TOTAL Créances en souffrance Particuliers	2.260	2.363	2.871	3.051
Professionnels (y compris les créances en souffrance)	1.077	1.246	924	996
TOTAL	16.977	18.335	19.190	19.532
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>8,00%</i>	<i>4,66%</i>	<i>1,78%</i>

Source : APSF

L'encours total des sociétés de crédit à la consommation est en amélioration sur la période 2000–2002. Un net ralentissement de la croissance de l'encours, expliqué en partie par les nouvelles règles prudentielles édictées par Bank Al Maghrib, est à noter en 2003.

2.6. Créances en souffrances

Les créances en souffrance ont enregistré une croissance régulière sur la période 2000–2003.

Encours en M. DH	2000	2001	2002	2003
Particuliers (dont créances en souffrance)	15.900	17.089	18.266	18.536
Créances en souffrance	2.260	2.363	2.871	3.051
Créances en souffrance (pourcentage de l'encours)	14,21%	13,83%	15,72%	16,46%
Professionnels (dont créances en souffrance)	1.077	1.246	924	996
Créances en souffrances	450	601	467	490
Créances en souffrance (pourcentage de l'encours)	41,78%	48,23%	50,54%	49,20%
TOTAL	16.977	18.335	19.190	19.532
Dont créances en souffrance	2.710	2.964	3.338	3.541
Créances en souffrance (pourcentage de l'encours)	15,96%	16,17%	17,39%	18,13%

Source : APSF

Sur la période 2000–2003, la part des créances en souffrance relativement à l'encours total est en progression. La concurrence accrue dans le secteur pousse certains opérateurs vers une clientèle plus risquée.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la circulaire n°19/G/2002 stipulant notamment de nouvelles règles de provisionnement et de classification des créances en souffrance a eu un impact sur les encours de ces dernières de manière générale.

2.7. Intervenants du secteur

Les intervenants du secteur du crédit à la consommation peuvent être identifiés sous trois (3) catégories :

- les autorités de tutelles mettent en place le cadre réglementaire et assurent une mission de contrôle et de surveillance ;
- les organes de consultation jouent un rôle de support et d'assistance aux autorités de tutelles ; et
- les sociétés de crédit à la consommation sont les opérateurs économiques du secteur.

2.8. Autorités de tutelle

Communément appelée Autorité Monétaire, le Ministre chargé des Finances ainsi que le Gouverneur de Bank Al Maghrib représentent les autorités de tutelle du secteur. La loi du 6 juillet 1993 leur confère un large pouvoir de réglementation, de supervision et de contrôle.

Ministre chargé des Finances

Le Ministre chargé des Finances est le seul habilité à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, il est habilité à prononcer des sanctions à l'encontre des sociétés de financement pouvant aller jusqu'au retrait de l'agrément.

Le Ministre chargé des Finances détermine le capital minimum des sociétés de financement et fixe les modalités et conditions d'octroi de crédit ainsi que les règles de gestion des établissements de crédit.

Gouverneur de Bank Al Maghrib

De manière générale, Bank Al Maghrib assure une mission de contrôle et de surveillance des sociétés de financement. Plus particulièrement, le Gouverneur de Bank Al Maghrib détermine les modalités et les textes d'application de la loi du 6 juillet 1993. Par ailleurs, il peut proposer au Ministre chargé des Finances des sanctions et prononcer des pénalités pécuniaires à l'encontre des établissements de crédit.

2.9. Organes de consultation

La loi du 6 juillet 1993 a institué trois (3) organes de consultation. Les Autorités Monétaires sont tenues de consulter ces organes avant la prise de toute décision. Le Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne, le Comité des Établissements de Crédit et la Commission de Discipline des Établissements de Crédit sont les trois (3) organes de consultation créés par la loi du 6 juillet 1993.

Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne (CNME)

Le CNME est présidé par le Ministre chargé des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al Maghrib. Ce conseil réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) y siège en la personne de son président accompagné deux membres de l'association.

Les Autorités Monétaires consultent le CNME pour les questions relatives aux orientations de la politique monétaire et du crédit ainsi qu'aux moyens de sa mise en œuvre. Par ailleurs, le CNME donne son avis sur les conditions générales de fonctionnement des établissements de crédit.

Comité des Établissements de Crédit (CEC)

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al Maghrib. Il se compose de représentants du Ministre chargé des Finances et de la profession bancaire. Le président de l'APSF accompagné d'un autre membre y siègent également.

Le CEC joue un rôle consultatif. Le Ministre chargé des Finances ainsi que le Gouverneur de Bank Al Maghrib sollicitent le CEC pour des questions relatives à leurs prérogatives respectives.

Commission de Discipline des Établissements

La Commission de Discipline des Établissements de Crédit a été investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par les Autorités Monétaires.

2.10. Les sociétés de crédit à la consommation

Les sociétés de crédit à la consommation sont au nombre de vingt-trois (23). Eqdom, avec près de 27% de l'encours et 24% des financements consentis en 2003 est leader du secteur du crédit à la consommation. Wafasalaf et Assalaf Chaabi détiennent respectivement 22% et 10% de l'encours et ont consentis 24% et 9% des financements.

II. ACTIVITÉ DE TASLIF

Créée en 1986, TASLIF est une société de crédit à la consommation. Après trois (3) années de stagnation, la production de la société a atteint 151 M. DH en 2003, soit une progression de 12% par rapport à 2002.

1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE TASLIF

1.1. Gamme de produits offerts

TASLIF propose une gamme de produits adaptés aux divers besoins de sa clientèle. La majorité des crédits octroyés par TASLIF sont des crédits personnels.

Principales caractéristiques des produits proposés par TASLIF

Produits	Date de lancement	Cible	Montant financé en K. DH		Durée	
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Crédit personnel	1994	Clientèle conventionnée, directe et fonctionnaires	5	150	6 mois	60 mois
Crédit Tamadross	Août 2003		5	20	3 mois	12 mois
Crédit Evasion	Juillet 2003		5	60	3 mois	12 mois

Source : TASLIF

Le crédit personnel prend plusieurs formes selon les utilisations des fonds débloqués. Ainsi, le Crédit Perso permet aux bénéficiaires de disposer de liquidités à diverses fins quelle que soit la période de l'année.

Le Crédit Évasion répond aux besoins des clients désireux d'entreprendre un voyage, les remboursements y afférents sont étalés sur des durées inférieures à un an.

Le Crédit Tamadross a été conçu pour financer la scolarisation et l'éducation des enfants.

De plus, TASLIF apporte des solutions de financements adaptées aux diverses périodes de fêtes tout au long de l'année.

1.2. Clientèle de TASLIF

Les clients conventionnés, les fonctionnaires et les clients directs forment les trois (3) catégories de clientèle de TASLIF.

	2001	%	2002	%	2003	%
Nombre de dossiers	4.742	100%	3.905	100%	4.411	100%
Clients conventionnés	3.878	82%	3.098	79%	3.181	72%
Fonctionnaires	531	11%	735	19%	957	22%
Clients directs	333	7%	54	1%	273	6%

Source : TASLIF

Le recul du nombre de dossiers traités en 2002 par rapport à 2001 est en partie expliqué par un effort d'assainissement du portefeuille de TASLIF, notamment par la réduction volontaire des crédits octroyés aux clients directs. De plus, TASLIF a procédé à un assainissement partiel de certaines conventions jugées non rentables. Par ailleurs, l'allongement de la durée des crédits octroyés a permis de réduire le nombre de dossiers traités.

En 2003, la reprise est expliquée par la signature de nouvelles conventions, l'élargissement de la clientèle de fonctionnaires et la reprise des clients directs.

Le tableau suivant retrace l'évolution du nombre de conventions signées par TASLIF au cours de la période 2001-2003.

	2001	2002	2003
Nombre de conventions nouvelles signées	14	4	10
Nombre de conventions actives	76	68	71
Nombre total de conventions	181	185	195

Source : TASLIF

Les modalités de conclusion des conventions par TASLIF se font en six (6) étapes :

1. ciblage du secteur d'activité ;
2. pré-sélection de sociétés cibles ;
3. établissement d'un premier contact et appréciation de la qualité et du potentiel de la société pré-sélectionnée ;
4. confirmation de la qualité de la société et obtention des (i) bilans, (ii) bordereaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et (iii) documents juridiques (Statuts, Pouvoir, Extrait du Registre de Commerce) ;
5. négociation des dispositions de la convention ; et
6. signature et mise en place de la convention.

1.3. Évolution de la production

Production par catégorie de clientèle en K. DH	2001	2002	2003
Conventions	116.852	114.143	119.865
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-2,32%	5,01%
Conventions (pourcentage par rapport au financement global)	86%	85%	80%
Fonctionnaires	12.017	18.747	24.037
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	56,00%	28,22%
Fonctionnaires (pourcentage par rapport au financement global)	9%	14%	16%
Directs	6.608	1.799	6.668
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-72,78%	270,65%
Directs (pourcentage par rapport au financement global)	5%	1%	4%
Total TASLIF	135.477	134.688	150.570
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-0,58%	11,79%
TOTAL Secteur du crédit à la consommation, en M. DH	8.681	9.063	9.618
<i>Variation</i>	3,85%	4,40%	6,12%
Part de marché TASLIF	1,6%	1,5%	1,6%

Source : TASLIF

Les clients conventionnés bénéficient de la majorité des financements octroyés au cours de ces trois dernières années. Ces clients conventionnés sont des salariés au sein de sociétés avec lesquelles TASLIF a signé une convention de crédit permettant de prélever à la source les mensualités de crédits qui leur ont été accordés.

Cette catégorie de clientèle présente un risque minimal. En effet, les conventions signées par TASLIF sont assez strictes et dictent les conditions d'accord des prêts. De plus, la société signataire d'une convention avec TASLIF se doit de signifier à TASLIF tout changement du statut des personnes bénéficiant de prêts. Par ailleurs, ces sociétés s'engagent à prélever les mensualités dues au titre des remboursements et de les reverser à TASLIF.

Le tableau suivant montre la contribution des conventions à la production de TASLIF.

Contribution des conventions à la production, en %	2001	2002	2003
Première	13%	18%	21%
5 premières	60%	68%	56%
10 premières	67%	76%	64%

Source : TASLIF

La part des financements accordés aux fonctionnaires a enregistré une croissance au cours des trois (3) derniers exercices. En effet, cette évolution s'inscrit dans la volonté d'assainissement progressif du portefeuille clients de TASLIF. En réalité, cette catégorie de clientèle présente un risque quasi-nul.

La clientèle directe, de par sa nature, représente la catégorie de clientèle présentant les risques les plus importants. Ainsi, la quote-part de cette clientèle est maintenue à moins de 5% des financements accordés.

La production de TASLIF a connu une évolution contrastée sur la période 2001–2003. Après une légère baisse de la production enregistrée en 2002, la reprise de l'activité de TASLIF a permis à la production de clôturer l'exercice 2003 à 151 M. DH, soit une hausse relative de près de 12%.

En 2002, la baisse de la production est due au recul des financements consentis à la clientèle directe et aux clients conventionnés. Il est à noter que les crédits accordés à la clientèle directe ont chuté de près de 73%. Cette baisse est principalement expliquée par la volonté de TASLIF d'assainir son portefeuille clientèle directe sachant que cette catégorie représente la catégorie la plus risquée.

Par ailleurs, les crédits conventionnés ont chuté de près de 2% en 2002. Cette baisse est principalement expliquée par l'assainissement du portefeuille de conventions de TASLIF qui s'est traduit par la désactivation de huit conventions. Il est à noter que la baisse des financements consentis aux clients conventionnés et directs a été presque totalement compensée par la progression des financements consentis aux fonctionnaires qui ont vu leur part évoluer de 56%.

En 2003, la production totale de TASLIF atteint 151 M. DH soit une hausse de près de 12%. Toutes les catégories de clientèle ont vu leur production évoluer à la hausse.

En 2003, TASLIF a lancé deux nouveaux produits. Ainsi, le Crédit Tamadross a contribué à hauteur de 313 K. DH à la production et le Crédit Évasion pour 386 K. DH.

De plus, TASLIF a signé dix (10) nouvelles conventions en 2003 ce qui a également contribué à la progression de la production de cette année.

Enfin, la production des fonctionnaires a connu une très importante croissance. En effet, cette catégorie de clientèle est celle qui représente un risque minimum et entre dans la stratégie d'assainissement du portefeuille de TASLIF.

	2001	2002	2003
Nombre de dossiers au 31 décembre	13.396	11.569	12.394
Durée moyenne (en mois)	47,2	50,9	51,5
Montant moyen (en K. DH)	28,6	34,5	34,2

Source : TASLIF

La durée moyenne des crédits octroyés est passée de 47,2 mois en 2001 à 51,5 mois en 2003. Cet allongement est expliqué par le passage de 48 mois à 60 mois de la durée maximum des crédits personnels. De plus, cet allongement explique l'augmentation des montants moyens financés en 2002 et 2003 ainsi que le recul du volume de dossiers traités au cours de la même période.

1.4. Évolution de l'encours

Encours³ par catégorie de crédits en K. DH	2001	2002	2003
Crédits affectés TASLIF	13.741	8.986	8.534
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-34,60%</i>	<i>-5,03%</i>
Crédits non affectés TASLIF	205.731	199.843	213.533
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-2,86%</i>	<i>6,85%</i>
TOTAL TASLIF	219.472	208.829	222.067
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-4,8%</i>	<i>6,3%</i>
TOTAL Secteur du crédit à la consommation, en M. DH	18.335	19.190	19.532
<i>Variation</i>	<i>8,00%</i>	<i>4,66%</i>	<i>1,78%</i>
Part de marché TASLIF	1,2%	1,1%	1,1%

Source : TASLIF

L'encours a atteint 222 M. DH à fin Décembre 2003, enregistrant une croissance de 6,3% par rapport à l'exercice 2002 après avoir enregistré une baisse de 4,8% un an auparavant.

La baisse de 4,8% enregistrée en 2002 est due à l'extinction des encours historiques de clients directs qui représentaient 23% de l'encours global des clients directs. Ainsi, la stagnation des financements en 2002 n'a pas permis de remplacer les crédits échus. En 2003, la hausse de 11,8% des financements octroyés a permis la progression de 6,3% de l'encours clientèle.

³ L'encours brut est calculé hors agios à échoir et TVA à échoir sur ces mêmes agios

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours de TASLIF par type de clientèle sur la période 2001–2003.

Encours bruts⁴ par catégorie de clients, en K. DH	2001	2002	2003
Conventions	167.720	159.716	161.841
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-4,77%	1,33%
Fonctionnaires	23.146	28.266	36.869
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	22,12%	30,44%
Directs	28.606	20.846	23.358
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-27,13%	12,05%
TOTAL	219.472	208.829	222.067
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-4,85%	6,34%

Source : TASLIF

Les clients conventionnés concourent à la majorité de l'encours. A l'instar de l'encours total, l'encours des crédits conventionnés accuse une baisse de 4,8% à fin 2002, comparé à un recul de 4,9% de l'encours total. En 2003, l'encours des clients conventionnés enregistre une légère hausse clôturant l'exercice 2003 à 161,8 M. DH, soit une hausse de 1,3%.

Les fonctionnaires voient leur encours croître sur la période 2001–2003. En effet, l'encours des crédits octroyés aux fonctionnaires passe de 23,1 M. DH en 2001 à 28,3 M. DH en 2002, pour atteindre 36,9 M. DH en 2003, soit une hausse relative de 30,4% par rapport à 2002.

L'encours de la clientèle directe évolue globalement à la baisse sur la période 2001–2003. Malgré un premier recul de 27,1% en 2002, suivi d'une hausse de 12,05% en 2003 l'encours des clients directs atteint 23,4 M. DH en 2003 contre 28,6 M. DH en début de période

1.5. Créances en souffrances

1.6. Méthodes de classification des créances en souffrance et de leur provisionnement

La méthode de classification des créances en souffrance retenue par TASLIF à partir de l'exercice 2002 est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002. Il convient toutefois de signaler que TASLIF utilisait jusqu'en 2001 la méthode de classification suivante :

Créances en souffrance	2001	À partir de 2002
Pré-douteux	4 à 12 impayés et dossiers dont les saisies sont en cours d'exécution	3 à 5 impayés et/ou 90 à 180 jours d'âge
Douteux	Plus de 12 impayés et dossiers en injonction jugés et en cours d'exécution	6 à 8 impayés et/ou 181 à 360 jours d'âge
Compromis	Créances de clients assignés en justice dont la procédure est en cours	9 impayés et/ou plus de 360 jours d'âge

Source : TASLIF

⁴ Y compris TVA sur agios réservés

Le provisionnement pour dépréciation des créances en souffrance est calculé sur la base des taux suivants :

Nature des créances	2001	2002	2003	Règles Bank Al Maghrib
Pré-douteux	30%	20%	20%	20%
Douteux	50%	50%	50%	50%
Compromis	80%	60%	80%	100%

Source : TASLIF

Les règles Bank Al Maghrib seront appliquées en intégralité en 2004.

1.7. Évolution des créances en souffrance et des provisions

Le niveau des créances en souffrance a connu une croissance de 28% alors que l'encours a baissé de 4% en 2002 par rapport à 2001. Cette croissance des créances en souffrance est due à l'application progressive de la circulaire n°19/G/2002 à partir de l'exercice 2002 et plus particulièrement des règles de déclassement des créances en souffrance. En 2003, l'encours progresse de 6,3% et le niveau des créances en souffrances recule de 12,8%.

En K. DH	2001	2002	Variation	2003	Variation
Encours Bruts	218.472	208.829	-4,4%	222.067	6,34%
Créances en souffrances					
Créances pré-douteuses	10.535	4.456	-57,70%	2.135	-52,09%
Créances douteuses	15.062	5.702	-62,14%	1.496	-73,76%
Créances compromises	15.646	42.716	173,02%	42.452	-0,62%
Créances en souffrances	41.243	52.874	28,2%	46.083	-12,84%
Cumul des provisions	20.980	29.372	40,0%	35.369	20,42%

Source : TASLIF

A fin 2002, 31% des créances en souffrance ont fait l'objet de saisies. En 2003, les créances en souffrance ont enregistré une baisse de 12,8% du fait des efforts de recouvrement et de gestion du contentieux qui ont permis une récupération de créances de l'ordre de 8,4 M. DH. De plus, l'intégration au portefeuille clients d'une part plus importante de crédits octroyés aux fonctionnaires permet à TASLIF d'avoir un portefeuille de meilleure qualité.

Créances pré-douteuses

Au 31 décembre 2003, l'encours des créances pré-douteuses s'élève à un peu plus de 2 M. DH, en baisse de 52% par rapport à 2002.

Créances douteuses

Le niveau des créances douteuses est en baisse sur les trois exercices. En effet, le montant des créances douteuses en 2003 s'élève à 1,5 M. DH en comparaison avec un solde de 5,7 M. DH en 2002 et 15,6 M. DH en 2001.

Créances compromises

L'encours des créances compromises reste à des niveaux comparables en 2002 et 2003. Par contre, entre 2001 et 2002, le niveau des créances compromises est multiplié par un coefficient proche de trois (3). A fin 2002, la mise en place des nouvelles règles de déclassement des créances en souffrance édictées par Bank Al Maghrib explique la progression du niveau des créances compromises.

Provisions

Un important effort de provisionnement a été enregistré en 2002. En effet, le montant des provisions a enregistré une croissance de 40% pour se chiffrer à 29 M. DH contre 21 M. DH en 2001. Il est à noter que l'encours des créances en souffrance a connu en 2002 une évolution positive de 28%, moins marquée que la progression enregistrée par le montant des provisions.

En 2003, l'effort d'assainissement du portefeuille a continué. En effet, les provisions au titre de l'exercice 2003 se sont élevées à 35 M. DH, soit une croissance de 20%. Parallèlement, l'encours des créances en souffrance a chuté de 13% totalisant 46 M. DH en 2003 contre 53 M. DH en 2002. De plus, le taux de couverture des créances en souffrance atteint 77% en 2003 contre 56% en 2002.

Ce phénomène est dû à deux (2) facteurs. Tout d'abord, TASLIF est en cours de régularisation de ses provisions conformément à la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib. Ensuite, l'effort d'assainissement du portefeuille clientèle se fait ressentir par une baisse des encours et le non-renouvellement de certains crédits.

2. GESTION DES DOSSIERS

Après l'octroi des crédits, les dossiers sont suivis par le service encaissement et recouvrement.

2.1. Recouvrement

La politique de recouvrement des créances en souffrance est appliquée selon les dispositions contractuelles et légales en vigueur.

Le plan de recouvrement est mis en œuvre systématiquement après la constatation d'impayés et comprend trois (3) actions successives. Ainsi, les opératrices téléphoniques sont responsables de la relance des clients ayant un (1) ou deux (2) impayés.

Ensuite, des agents de recouvrement sont chargés de procéder à la récupération des impayés auprès des clients défaillants.

Dans le cas où les démarches des agents de recouvrement resteraient infructueuses, une lettre de relance est adressée au client défaillant. Si après un délai de dix (10) jours cette lettre reste sans réponse, une lettre de mise en demeure lui est adressée. Cette lettre est considérée comme un dernier avis. Le client défaillant dispose alors d'un délai supplémentaire de dix (10) jours, avant la remise du dossier au comité de recouvrement qui décide si le dossier doit être transféré au service contentieux.

Après chaque relance, TASLIF tente de régler à l'amiable les différends avec sa clientèle.

En K. DH	2001	2002	2003
Masse des impayés classés en souffrance à la fin de l'exercice précédent	33.529	39.709	46.491
Montants recouverts	4.222	6.946	8.441
Taux de recouvrement	12,6%	17,5%	18,2%

Source : TASLIF

La progression des montants recouverts ainsi que l'amélioration notable du taux de recouvrement sur la période 2001–2003 reflètent les efforts de gestion du contentieux consentis par TASLIF.

Ancienneté des montants recouverts

En K. DH	Montants recouverts			Nombre de dossiers concernés			Part de réalisation (en %)		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
< 1 an	1.062	1.184	2.913	320	381	792	25,1%	17,1%	34,5%
Entre 1 an et 2 ans	1.777	1.672	3.595	381	428	818	42,1%	24,0%	42,6%
> 2 ans	1.383	4.090	1.933	792	2.157	469	32,8%	58,9%	22,9%
Total	4.222	6.946	8.441	1.493	2.966	2.079	100,0%	100,0%	100,0%

Source : TASLIF

Le recouvrement des créances (i) inférieures à un (1) an, (ii) entre un (1) et deux (2) ans et (iii) supérieures à deux (2) ans représente en moyenne 26%, 36% et 38% respectivement sur la période 2001–2003.

L'importance du recouvrement des créances supérieures à deux (2) ans souligne l'effort d'assainissement des créances en souffrances antérieures à 2000.

2.2. Contentieux

Après avoir épuisé tous les moyens de règlement à l'amiable, le service contentieux déclenche une procédure judiciaire. L'assignation devant le tribunal a lieu quinze (15) jours après la remise d'une lettre de mise en demeure si cette dernière reste infructueuse. La procédure judiciaire se fait auprès des tribunaux de première instance ou du tribunal de commerce.

3. POLITIQUE COMMERCIALE

TASLIF pallie sa taille restreinte par une proximité de sa clientèle. Chaque agent TASLIF est chargé d'un même groupe de clients et demeure le seul interlocuteur ce qui permet une connaissance approfondie de tout client par les agents TASLIF. Par conséquent, tout dialogue est simplifié et les procédures réduites.

3.1. Distribution

TASLIF offre ses produits aux habitants de la majorité des plus importantes villes du Maroc. En effet, en plus de deux agences de TASLIF situées à Casablanca et Rabat, des correspondants localisés à Agadir, Berrechid, El Jadida, Fès, Kénitra, Marrakech, Meknès, Mohammédia et Oujda viennent étoffer le réseau de distribution de TASLIF. Les correspondants se doivent de fournir les mêmes prestations que les agences TASLIF.

En 2003, les agences de TASLIF ont généré plus de 88% de l'activité. Le tableau suivant retrace la répartition de la production de TASLIF entre les agences et les correspondants.

	2001	2002	2003
Agence Casablanca	77,6%	70,8%	63,3%
Agence Rabat	16,0%	20,5%	24,8%
Correspondants	6,4%	8,7%	11,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : TASLIF

La progression du niveau d'activité de l'agence de Rabat est liée à l'évolution favorable des financements consentis aux fonctionnaires.

	2001	2002	2003
Nombre de correspondants actifs	4	5	8

Source : TASLIF

En 2001, les correspondants actifs se trouvaient à El Jadida, Kénitra, Oujda et Meknès. En 2002, un nouveau correspondant à Agadir est venu étoffer le réseau de distribution de TASLIF. En 2003, TASLIF a intégré quatre (4) nouveaux correspondants à Marrakech, Fès, Agadir et Mohammedia.

3.2. Positionnement

La part de marché détenue par TASLIF en 2003 était de 1,1% en matière d'encours et de 1,6% des crédits octroyés.

Ces parts de marché restent à des niveaux quasi-similaires à ceux de l'exercice 2002.

4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

La société procède au renouvellement périodique de ses immobilisations en fonction de leur état et durée de vie. Le principal investissement envisagé concerne la refonte du système d'information en 2006.

PARTIE IV : SITUATION FINANCIÈRE DE TASLIF

I. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de TASLIF sont établis conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit, et ce depuis l'exercice 2000.

I. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée probable d'utilisation de chacune des immobilisations. Les taux d'amortissements sont comme suit :

- matériel de transport : 25% ;
- mobilier et matériel de bureau : 10%, 15% et 20% ; et
- agencements et aménagements : 10%.

II. MÉTHODE DE CLASSIFICATION DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE

La méthode de classification des créances en souffrance retenue par TASLIF à partir de l'exercice 2002 est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002.

Créances en souffrance	2001	À partir de 2002
Pré-douteux	4 à 12 impayés et dossiers dont les saisies sont en cours d'exécution	3 à 5 impayés et/ou 90 à 180 jours d'âge
Douteux	Plus de 12 impayés et dossiers en injonction jugés et en cours d'exécution	6 à 8 impayés et/ou 181 à 360 jours d'âge
Compromis	Créances de clients assignés en justice dont la procédure est en cours	9 impayés et/ou plus de 360 jours d'âge

Source : TASLIF

III. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE

Les créances en souffrance sont classées selon les règles fixées par Bank Al Maghrib à partir de l'exercice 2002. Le provisionnement pour dépréciation des créances en souffrance est calculé sur la base des taux suivants :

Nature des créances	2001	2002	2003	Règles Bank Al Maghrib
Pré-douteux	30%	20%	20%	20%
Douteux	50%	50%	50%	50%
Compromis	80%	60%	80%	100%

Source : TASLIF

Le montant restant à provisionner pour se conformer à la circulaire 19/G/2002 à fin 2003 est de 8,2 M. DH. Aussi, les règles Bank Al Maghrib seront-elles appliquées en intégralité en 2004.

IV. ANALYSE DE L'EXPLOITATION GÉNÉRALE

En K. DH	2001	2002	2003
Produits d'exploitation bancaire	34.113	25.418	26.355
Charges d'exploitation bancaire	12.176	11.461	11.365
Produit net bancaire	21.936	13.957	14.990
Résultat d'exploitation non bancaire	0	0	5
Charges générales d'exploitation	9.790	9.552	9.963
Dotation aux provisions et pertes/créances irrécupérables	16.442	13.427	11.770
Reprises de Provisions et récupération/créances amorties	5.586	4.972	5.434
Résultat courant	1.290	-4.051	-1.305
Résultat avant impôts	1.290	-4.051	-1.305
Impôts sur les résultats	136	127	132
Résultats net de l'exercice	1.154	-4.178	-1.437

Source : TASLIF

1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

En K. DH	2001	2002	Variation	2003	Variation
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6	5	-16,05%	11	112,26%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	25.867	24.046	-7,04%	24.754	2,94%
Produits sur titres de propriété	7.002	0	-100,00%	2	
Commission sur prestations de service	1.238	1.367	10,41%	1.588	16,20%
Produits d'exploitation bancaire	34.113	25.418	-25,49%	26.355	3,69%

Source : TASLIF

Les produits d'exploitation bancaire sont majoritairement composé des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ».

Les produits d'exploitation bancaire ont chuté de 25% en 2002. Cette évolution est expliquée par l'encaissement extraordinaire de 7 M. DH issus de « Produits sur titres de propriété » qui avait eu lieu en 2001. Les « Produits sur titres de propriété » représentent les dividendes versés par BENAL à son unique actionnaire TASLIF. BENAL, Société Anonyme à Responsabilité Limitée, a été acquise par TASLIF en 1993. BENAL était initialement propriétaire de l'immeuble situé au 29, boulevard Moulay Youssef abritant les locaux de TASLIF. Aujourd'hui, BENAL n'est qu'une entité juridique avec un actif quasi-nul.

Il est à noter que BENAL, ex-proprétaire de l'immeuble abritant le siège de TASLIF, est une société anonyme détenue à 100% par TASLIF. En 2000, BENAL avait cédé le rez-de-chaussée, le premier et le troisième étage dudit immeuble à TASLIF. Cette dernière a financé cette acquisition par crédit-bail. Cette cession s'est traduite par la distribution par BENAL à

TASLIF d'un dividende de 7 M. DH ainsi que la constatation au niveau de TASLIF d'une provision pour dépréciation de titres de participation de 6,2 M. DH, soit un impact net de 0,8 M. DH.

En réalité, abstraction faite de la rubrique « Produits sur titres de propriété », l'évolution du produit d'exploitation bancaire est alors plus lissée. Dans ces conditions, le produit d'exploitation bancaire accuserait une baisse de 6% majoritairement due à la baisse des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ». La baisse de cette rubrique est expliquée par la baisse du TEG et de l'encours clients.

En 2003, la reprise s'explique par la hausse de cette même rubrique. Malgré la baisse continue du TEG et de l'extinction de certains encours, les « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » augmentent du fait de la croissance de l'encours clients due à la progression de la production en 2003.

En 2002, les commissions de prestations de services ont enregistré une hausse de 10,4% du fait de la progression des commissions de clôture de dossiers et des frais de justice liés à la bonne prestation réalisée par la société en matière de recouvrement.

En 2003, l'augmentation de l'activité de la société et des frais de dossiers de 100 DH à 150 DH toutes taxes comprises a entraîné une hausse de ce poste de 16,2%.

Le produit d'exploitation bancaire termine l'exercice 2003 à plus de 26 M. DH, soit une hausse de 4% par rapport à l'exercice 2002.

2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En K. DH	2001	2002	Variation	2003	Variation
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	6.019	5.889	-2,15%	6.584	11,80%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	293	44	-85,12%	47	7,57%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	5.648	5.221	-7,56%	4.497	-13,87%
Autres charges bancaires	216	307	41,85%	237	-22,81%
Charges d'exploitation bancaire	12.176	11.461	-5,87%	11.365	-0,84%

Source : TASLIF

Les charges d'exploitation bancaires sont majoritairement composées des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » et des « Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » qui sont relatifs aux programmes de Bons de Société de Financement émis pour le financement de l'activité de TASLIF.

Les « Charges d'exploitation bancaire » sont restées à des niveaux sensiblement équivalents sur les trois exercices.

La rubrique « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » concerne les charges financières dues au titre de crédits à court et moyen termes.

En 2002, la baisse simultanée des encours et du taux de refinancement entraîne une baisse des charges financières. Par contre, en 2003, la hausse des encours entraîne une hausse de 12% des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » malgré la poursuite de la baisse du taux de refinancement de TASLIF.

Par ailleurs, les « Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » ont clôturé l'exercice 2003 avec un solde de 4 M. DH soit une baisse de 14%. Cette rubrique concerne les charges d'intérêts relatifs au programme de BSF exclusivement. Cette baisse est majoritairement due au fléchissement de la courbe des taux enregistré à partir du deuxième trimestre de l'exercice 2003 donnant ainsi à TASLIF accès à un refinancement à un coût plus avantageux.

3. MARGE D'INTÉRÊT

En K. DH	2001	2002	2003
Intérêts et produits assimilés	25.873	24.051	24.765
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-7,04%	2,97%
Intérêts et charges assimilées	11.960	11.154	11.128
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-6,74%	-0,23%
Marge d'intérêts	13.913	12.897	13.637
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-7,30%	5,74%

Source : TASLIF

Un premier recul de 7% de la « Marge d'intérêts » est suivi d'une amélioration de 6% pour finir l'exercice 2003 à près de 14 M. DH.

4. PRODUIT NET BANCAIRE

En K. DH	2001	2002	2003
Produits d'exploitation bancaire hors produits sur titre de propriété	27.111	25.418	26.353
Produits sur titres de propriété	7.002	0	2
Produits d'exploitation bancaire	34.113	25.418	26.355
Charges d'exploitation bancaire	12.176	11.461	11.365
Produit Net Bancaire hors produits sur titre de propriété	14.935	13.957	14.988
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-6,55%	7,39%
Produit Net Bancaire	21.937	13.957	14.990
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-36,38%	7,40%

Source : TASLIF

Le produit net bancaire (PNB) se chiffre à 15 M. DH en 2003 soit une hausse de 7% après avoir enregistré une baisse de 36% en 2002.

En 2001, le PNB de 22 M. DH est essentiellement dû aux « Produits sur titres de propriété » perçus exceptionnellement et qui s'étaient élevés à 7 M. DH. Abstraction faite de cette rubrique, le PNB se serait chiffré à 15 M. DH et aurait connu une baisse de 7% en 2002 au lieu du recul de 36%.

5. FRAIS GÉNÉRAUX

En K. DH	2001	2002	2003
Charges générales d'exploitation			
Charges de personnel	3.690	3.904	3.863
Impôts et taxes	521	272	447
Charges externes	4.301	4.223	4.902
Autres charges générales d'exploitation	602	459	217
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	677	694	535
Charges générales d'exploitation	9.790	9.552	9.963
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-2,43%</i>	<i>4,31%</i>

Source : TASLIF

Les charges générales d'exploitation comprennent majoritairement les « Charges de personnel » et les « Charges externes ». Sur les trois exercices, les charges d'exploitation ont été maîtrisées n'enregistrant qu'une hausse de 173 K. DH sur la période 2001–2003.

Les « Charges de personnel » terminent l'exercice 2003 légèrement à la baisse par rapport à 2002. Par contre, les « Charges externes » ont enregistré une hausse de 700 K. DH expliquée par une politique plus agressive en matière de communication. Les « Charges externes » clôturent ainsi l'exercice 2003 avec un solde de 5 M. DH.

TASLIF prête une attention particulière aux charges, qui évoluent en corrélation avec son activité, et tente de les garder à des niveaux équivalents.

6. CHARGES EXTERNES

En K. DH	2001	2002	2003
Loyer et crédit bail et location	1.678	1.594	1.601
Frais d'entretien et de réparation	160	156	133
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	965	811	979
Transports et déplacements	130	132	99
Publicité, publications et relations public	184	246	806
Autres charges externes	1.183	1.283	1.283
Charges externes	4.301	4.223	4.902
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-1,81%</i>	<i>16,08%</i>

Source : TASLIF

En 2002, les « Charges externes » accusent une baisse de 78K. DH, soit près de 2%. En revanche, en 2003, les « Charges externes » clôturent l'exercice avec un solde de 4.902 K. DH qui correspond à une progression de 16%. Cette progression s'explique essentiellement par l'évolution du poste « Publicité, publication et relations public » qui est passé de 246 K. DH à 806 K. DH.

7. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

EN K. DH	2001	2002	2003
Charges générales d'exploitation (1)	9.790	9.552	9.963
Produit Net Bancaire hors produits sur titres de propriété (2)	14.935	13.957	14.988
Coefficient d'exploitation hors produits sur titre de propriété (3) = (1) / (2)	65,55%	68,44%	66,47%
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	4,41%	-2,87%
Produit Net Bancaire (4)	21.937	13.957	14.990
Coefficient d'exploitation (5) = (1) / (4)	44,63%	68,44%	66,46%
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	53,35%	-2,89%

Source : TASLIF

Le coefficient d'exploitation permet de connaître la part des « Charges générales d'exploitation » par rapport au PNB.

Le coefficient d'exploitation enregistre une importante détérioration en 2002. En fait, cette dernière est due au recul enregistré par le PNB qui est plus important que la baisse des frais généraux en 2002. Abstraction faite des 7 M. DH perçus exceptionnellement en 2001 au titre de « Produits sur titre de propriété », le coefficient d'exploitation aurait été de 66%, soit à un niveau équivalent à celui de 2003.

En 2003, la progression du PNB permet de compenser l'évolution des frais généraux entraînant une amélioration du coefficient d'exploitation qui reste à un niveau légèrement plus élevé à celui enregistré en 2001, abstraction faite des 7 M. DH correspondant aux dividendes versés par la société BENAL.

8. CHARGES NETTES DE PROVISIONS

EN K. DH	2001	2002	2003
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	10.026	13.174	11.178
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5.271	4.782	5.181
Dotations nettes aux provisions	4.755	8.392	5.997
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	76,49%	-28,54%

Source : TASLIF

Les « Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance » ont clôturé l'exercice 2003 avec un solde de 5 M. DH à la hausse par rapport à 2002. Malgré cette hausse, le niveau des reprises de provisions reste en deçà du niveau enregistré en 2001.

Il est à noter que les reprises de provisions restent à des niveaux équivalents sur les trois exercices. En réalité, en 2002 et 2003 moins de 5% de la clientèle est une clientèle directe présentant un niveau de risque supérieur à la clientèle conventionnée et fonctionnaires. Aussi, l'effort de recouvrement et de gestion interne des contentieux consentis par TASLIF portent-ils leurs fruits et permettent-ils à la société de recouvrer certaines créances classées en souffrance.

Les « Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance » ont enregistré une importante hausse en 2002 pour se situer à 13 M. DH contre 10 M. DH en 2001. Cette hausse est en partie due à l'anticipation de la mise en application de la circulaire n °19/G/2002 de Bank Al Maghrib régissant les méthodes de classification et de provisionnement pour les créances en souffrance.

En 2003, le niveau des dotations aux provisions baisse pour atteindre 11 M. DH, soit une baisse de 15% du fait d'un portefeuille clients de meilleure qualité. Par ailleurs, les « Dotations nettes aux provisions » enregistrent une baisse de 29% due à la baisse des « Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance » et la progression des « Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ».

L'évolution des dotations nettes reflète les efforts réalisés par TASLIF en matière de recouvrement et de gestion du contentieux. Il est à noter qu'en 2003 TASLIF a récupéré 8,4 M. DH sur des créances compromises.

9. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En K. DH	2001	2002	2003
Produit net bancaire	21.936	13.957	14.990
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-6.220	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-	5
Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-	-
Charges générales d'exploitation	9.790	9.552	9.963
Résultat brut d'exploitation	5.926	4.405	5.032
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-25,67%</i>	<i>14,23%</i>

Source : TASLIF

A l'image du PNB, le résultat brut d'exploitation a connu une évolution irrégulière au cours de la période 2001-2003.

En 2002, le résultat brut d'exploitation accuse une baisse de près de 26% essentiellement due à la baisse du PNB. En effet, la baisse du PNB conjuguée à la hausse du « Résultat des opérations sur immobilisations financières » qui passe d'un déficit de plus de 6 M. DH à un résultat nul, compense la baisse enregistrée par le résultat brut d'exploitation. Il est à noter que le résultat négatif des opérations sur immobilisations financières représente la provision effectuée par TASLIF suite à la baisse de sa situation nette du fait de la distribution de dividendes par sa filiale BENAL.

En 2003, le résultat brut d'exploitation clôture l'exercice à 5 M. DH, soit une hausse de 14%. Cette hausse est principalement expliquée par l'évolution à la hausse du PNB.

10. RÉSULTAT NET

En K. DH	2001	2002	2003
Résultat courant	1.290	-4.051	-1.305
Résultat avant impôts	1.290	-4.051	-1.305
Impôts sur les résultats	136	127	132
Résultats net de l'exercice	1.154	-4.178	-1.437
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-461,93%</i>	<i>65,61%</i>

Source : TASLIF

En 2002, les dotations nettes aux provisions progressent de 76% détériorant nettement le résultat de TASLIF qui clôture l'exercice avec un déficit de 4 M. DH contre un résultat net bénéficiaire de 1 M. DH en 2001. Il convient de signaler que les « Produits sur titre de participations » dopent le résultat net 2001.

En 2003, le résultat net affiche un déficit de 1,4 M. DH à la hausse par rapport à 2002. Cette amélioration s'explique par la hausse du PNB et la baisse des dotations nettes aux provisions.

V. ANALYSE DE LA SOLVABILITÉ ET STRUCTURE DU BILAN

Le total bilan termine l'exercice 2003 à 209 M. DH, soit une hausse de 5%. Cette hausse survient suite à une baisse de 8% en 2002 par rapport à 2001. Ces variations sont cohérentes avec le niveau d'activité de TASLIF. En effet, l'année 2002 a été marquée par une baisse de l'activité justifiée par une plus grande sélectivité de la clientèle. En 2003, à l'image du secteur du crédit à la consommation, TASLIF a rehaussé son niveau d'activité.

En fait, comme 90% du total bilan est composé de créances envers la clientèle, il est normal d'assister à des fluctuations au niveau du total bilan lorsque le niveau d'activité fluctue.

1. STRUCTURE BILANTIELLE

ACTIF en K. DH	2001	2002	2003
Valeurs en caisse, Banques centrales, TP, CP	771	861	49
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9.871	11.374	15.937
Créances sur la clientèle	198.492	179.457	186.698
Autres actifs	2.431	1.861	661
Titres de participation et emplois assimilés	3.391	3.399	3.399
Immobilisations corporelles	3.130	2.701	2.477
TOTAL ACTIF	218.126	199.653	209.221

PASSIF en K. DH	2001	2002	2003
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	76.755	68.741	83.131
Titres de créance émis	72.378	72.378	64.654
Autres passifs	14.461	8.115	12.351
Provisions pour risque et charges	190	254	357
Réserves et primes liées au capital	10.559	10.617	10.617
Capital	30.675	30.675	30.675
Report à nouveau (+/-)	11.953	13.050	8.872
Résultat net de l'exercice	1.154	-4.178	-1.437
Total Passif	218.126	199.653	209.221

Source : TASLIF

1.1. Structure de l'actif

Il apparaît que l'actif de la société TASLIF est composé à près de 90% de créances sur la clientèle.

1.2. Créances sur la clientèle

En K. DH	2001	2002	2003
Créances sur la clientèle			
Crédit à la consommation	178.229	155.955	175.984
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-12,50%</i>	<i>12,84%</i>
Autres crédits (Créances déclassées nettes)	20.262	23.502	10.714
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>15,99%</i>	<i>-54,41%</i>
Créances sur la clientèle	198.492	179.457	186.698
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-9,59%</i>	<i>4,04%</i>

Source : TASLIF

Tout d'abord, il convient de signaler que la part des créances déclassées nettes sur le total des créances sur la clientèle passe de 10% en 2001 à 13% à fin 2002. Ce phénomène est en partie lié à l'anticipation de la mise en place des dispositions édictées par la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib.

En 2003, la rubrique « Autres crédits (Créances déclassées nettes) » voit son solde baisser de moitié finissant l'exercice à 11 M. DH, ce qui représente 6% des créances sur la clientèle.

Parallèlement, la rubrique « Crédits à la consommation » atteint 176 M. DH en hausse de 13% par rapport à 2002. Un an auparavant, cette rubrique avait chuté de 13% enregistrant un solde de 156 M. DH à fin 2002.

Ces évolutions sont dues au ralentissement de la production enregistrée entre 2001 et 2002. En effet, les financements consentis en 2002 se chiffrent à 134,7 M. DH contre 135,5 M. DH en 2001. Ce ralentissement illustre la volonté de TASLIF de réduire sa base de clientèle de manière à assainir son portefeuille.

L'année suivante est marquée par une reprise de l'activité du secteur du crédit à la consommation et plus particulièrement de l'activité de TASLIF. Ainsi, les financements octroyés par TASLIF enregistrent une nette amélioration et finissent l'exercice 2003 à hauteur de 151 M. DH, soit une croissance de 12%. Cette hausse s'explique par la mise en place de nouveaux produits tels que le Crédit Evasion et le Crédit Tamadross. Par ailleurs, les financements alloués à toutes les catégories de clientèles ont évolué à la hausse.

Tout d'abord, la volonté d'élargir la base de clients conventionnés a permis l'octroi de près de 6 M. DH supplémentaires en crédits par rapport à 2002. Parallèlement, la clientèle de fonctionnaires s'est vue octroyée un peu plus de 5 M. DH supplémentaires en crédits.

La clientèle de fonctionnaires est une clientèle qui présente un risque quasi-nul au vu des dispositions réglementaires d'octroi de crédits notamment le prélèvement à la source des traites dues au titre des remboursements des crédits.

L'année 2003 a également permis l'élargissement de la base de la clientèle directe à près de 4% des financements. Cette croissance survient suite à l'octroi de près de 5 M. DH supplémentaires en crédits à cette catégorie de clientèle. Les clients directs étant ceux qui représentent le risque le plus important, TASLIF souhaite maintenir la part des financements octroyés à cette catégorie de clientèle en deçà de 5%.

1.3. Actifs Divers

En K. DH	2001	2002	2003
Autres actifs	2.431	1.861	661
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-23,44%</i>	<i>-64,47%</i>
Titres de participation et emplois assimilés	3.391	3.399	3.399
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>0,22%</i>	<i>0%</i>
Immobilisations corporelles	3.130	2.701	2.477
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>-13,72%</i>	<i>-8,30%</i>

Source : TASLIF

Les « Autres actifs » ont connu une importante baisse au cours de la période 2001–2003. Cette rubrique clôture l'exercice avec un solde de 0,7 M. DH comparé à 1,9 M. DH en 2002 et 2,4 M. DH en 2001.

Le niveau de la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés », correspondant à la participation de TASLIF dans le capital de BENAL, reste pratiquement le même sur les trois exercices.

Le niveau des « Immobilisations corporelles » clôturent l'exercice 2003 à 2,5 M. DH soit une baisse de 8% par rapport à 2002. Cette rubrique s'inscrit à la baisse du fait de l'amortissement des actifs et de l'absence d'investissements significatifs.

1.4. Structure du passif

1.5. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En K. DH	2001	2002	2003
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			
A vue	50.273	45.593	66.465
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-9,31%	45,78%
A terme	26.482	23.148	16.666
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-12,59%	-28,00%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	76.755	68.741	83.131
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	-10,44%	20,93%

Source : TASLIF

Les « Dettes envers les établissements de crédit et assimilés » représentent près de 40% du total bilan en 2003. Cette rubrique clôture l'exercice 2003 à 83 M. DH soit une croissance de 21%. Cette rubrique évolue en corrélation avec l'encours clients et l'encours des bons de sociétés de financement émis par TASLIF.

Les « Comptes à vue » représentent 80% des dettes envers les établissements de crédit. A fin 2003, le solde de ce poste atteint 66 M. DH, soit une hausse de 46% par rapport à 2002. Cette croissance est une des conséquences de la reprise de l'activité par TASLIF et l'accroissement de la production.

La rubrique « Comptes à terme » affiche un solde de 17 M. DH à fin 2003 correspondant à une baisse de 28%. Cette rubrique a évolué à la baisse sur les trois exercices.

1.6. Bons de Sociétés de Financement émis

Ligne BSF	Montant émis en K. DH	Date d'émission	Durée en années	Taux	Date d'échéance
1	16.000	24/09/2001	3	7,50%	24/09/2004
2	2.500	27/09/2001	3	7,50%	27/09/2004
3	1.500	22/07/2003	2	4,89%	22/07/2005
4	4.000	31/07/2003	4	5,91%	31/07/2007
5	1.000	31/07/2003	3	5,40%	31/07/2006
6	1.500	01/08/2003	4	5,95%	01/08/2007
7	3.000	22/09/2003	3	5,40%	22/09/2006
8	15.000	28/10/2003	3	6,40%	28/10/2006
9	2.000	21/11/2003	4	6,75%	21/11/2007
10	7.000	09/01/2004	2	5,55%	09/01/2008
11	3.500	04/06/2004	4	5,80%	04/06/2008
12	6.000	04/06/2004	3	5,30%	04/06/2007

Source : TASLIF

	Encours BSF au 04 juin 2004
Total	63.000 K. DH
Durée moyenne	3,17 ans
Taux moyen pondéré	6,36%

Source : TASLIF

Le conseil d'administration du 24 mars 2003 a décidé d'émettre des bons de société de financement pour une durée de 24 à 48 mois et pour un plafond de 70 M. DH.

Ce programme de bons de société de financement devrait permettre à TASLIF de renforcer ses ressources stables et assurer un meilleur équilibre entre les fonds à court et long terme. Par ailleurs, une partie de la première tranche émise en 2000, d'un montant de 35 M. DH, est arrivée à échéance en Juillet 2003.

De plus, le programme de BSF doit pouvoir procurer à TASLIF des ressources nécessaires au financement de sa croissance tout en mettant à disposition des fonds à des coûts moindres.

2. RATIOS DE SOLVABILITÉ

En K. DH	2001	2002	2003
Fonds Propres (1)	54.342	50.164	48.728
Encours net de crédit (2)	198.492	179.457	186.698
Ratio de solvabilité (1)/(2)	27,38%	27,95%	26,10%
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	2,08%	-6,96%

Source : TASLIF

Sur les trois exercices, les ratios de solvabilité sont à des niveaux confortables. En effet, le ratio de solvabilité minimum requis par la loi est de 8%. TASLIF clôture l'année 2003 avec un ratio de solvabilité de 26% à la baisse de 7% par rapport à l'exercice 2002. Cette baisse résulte du recul du niveau des fonds propres engendré par un résultat net négatif conjugué à la hausse de l'encours clients conséquence de la reprise de l'activité.

Toute chose étant égale par ailleurs, et ne considérant que ce ratio comme indicateur, TASLIF a la possibilité de tripler son encours tout en respectant le ratio de solvabilité minimum requis.

3. MARGE D'INTERMÉDIATION

	2001	2002	2003
Taux de sortie moyen	14,88%	14,53%	14,27%
Taux de refinancement moyen	8,43%	8,19%	8,16%
Marge d'intermédiation	6,45%	6,34%	6,11%

Source : TASLIF

La baisse tendancielle du taux de sortie, qui reste très proche du TEG, non compensée totalement par la baisse du taux de refinancement entraîne une érosion de la marge d'intermédiation de 34 points de base sur la période 2001–2003. Toutefois, le taux de refinancement moyen sera amélioré en 2004 notamment par l'émission obligataire objet de la présente note d'information et par la mobilisation de crédits à moyen terme à des taux plus avantageux.

VI. ANALYSE DE LA RENTABILITÉ

1. RENTABILITÉ FINANCIÈRE

En K. DH	2001	2002	2003
Résultat Net (1)	1.154	-4.178	-1.437
Fonds Propres (2)	54.342	50.164	48.728
ROE = (1)/(2)	2,12%	N/A	N/A
<i>Variation</i>	N/A	N/A	N/A

Source : TASLIF

La rentabilité des fonds propres avoisinait 2% en 2001. Il convient de signaler que des résultats nets déficitaires enregistrés au terme des exercices 2002 et 2003 résulteraient des ROE négatifs.

2. RENTABILITÉ DES ACTIFS

En K. DH	2001	2002	2003
Résultat Net (1)	1.154	-4.178	-1.437
Total Actif (2)	218.126	199.653	209.221
ROA = (1)/(2)	0,53%	N/A	N/A
<i>Variation</i>	N/A	N/A	N/A

Source : TASLIF

La rentabilité des actifs est faible en 2001 et atteint 0,53%. Il convient de signaler que des résultats nets déficitaires enregistrés au terme des exercices 2002 et 2003 résulteraient des ROA négatifs.

3. STRUCTURE FINANCIÈRE

Il est à noter que l'endettement à long terme correspond à l'encours des BSF émis.

En K. DH	2001	2002	2003
Dettes à court terme (1)	50.273	45.593	66.465
Dettes à court terme ⁵ (2)	40.402	34.219	50.528
Dettes à moyen terme (3)	26.482	23.148	16.666
Titres de créance (4)	72.378	72.378	64.654
Endettement à long terme (5 = 3 + 4)	98.860	95.526	81.320
Fonds Propres (6)	54.342	50.164	48.728
Financement à long terme (7 = 5 + 6)	153.202	145.690	130.048
Financement Global (8 = 7 + 2)	193.604	179.909	180.576
Endettement à long terme / Financement long terme (5 / 7)	64,53%	65,57%	62,53%
Dettes à court terme / Financement Global (2 / 8)	20,87%	19,02%	27,98%
Endettement à long terme / Financement Global (5 / 8)	51,06%	53,10%	45,03%

Source : TASLIF

⁵ Tenant compte d'un retraitement de la comptabilisation des concours d'une banque de la société. En fait, cette banque transmettait à TASLIF les montants non utilisés et encore disponibles provenant des facilités de caisse. TASLIF a retraité cette situation en inscrivant sur ses comptes les montants utilisés.

Il est à noter que l'endettement à long terme reste stable par rapport au financement long terme qui englobe les dettes à long terme, les dettes à moyen terme et les fonds propres. En effet, ce ratio atteint 62,5% en 2003.

Les dettes à court terme par rapport au financement global évoluent à la hausse en 2003. Ainsi, leur part dans le financement global atteint près de 28% à fin 2003. Ceci est expliqué par la part plus importante de crédits à moins d'un an dans le portefeuille de TASLIF.

L'endettement à long terme par rapport au financement global est à la baisse. En 2003, l'endettement à long terme représente 45% du financement global contre 53% un an auparavant. Cette baisse illustre l'importance de nouveaux produits à maturité inférieure à un an.

Structure de l'endettement

En % de l'endettement	2001	2002	2003
Dettes à court terme	29,01%	26,37%	38,32%
Dettes à moyen terme	19,02%	17,84%	12,64%
Titres de créance	51,97%	55,78%	49,04%
Taux moyen pondéré	8,03%	8,00%	7,50%

Source : TASLIF

En 2003, le renouvellement des BSF ainsi que la mobilisation de crédits à moyen terme à des taux plus faibles a permis de baisser le taux moyen pondéré de 8% à 7,5%.

VII. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

1. BASE DE CALCUL DE LA PROVISION

Le total des provisions constatées par TASLIF atteint 35 M. DH à fin 2003, ce qui équivaut à un taux de couverture de 77%. Par ailleurs, le montant total des provisions à constater requis par les Autorités Monétaires devrait être de 44 M. DH et équivaldrait à un taux de couverture de 95%.

Les sociétés de financement ont jusqu'au 31 décembre 2004 pour épurer leurs comptes et se conformer aux dispositions énoncées par la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib.

En K. DH	2001	2002	Variatio n	2003	Variatio n
Encours Bruts	219.472	208.829	-4,8%	222.067	6,3%
Créances en souffrances	41.243	52.874	28,2%	46.084	-12,8%
Créances en souffrance % de l'encours	18,9%	25,3%	33,86%	20,4%	-19,37%
Créances pré-douteuses	10.535	4.456	-57,70%	2.135	-52,09%
Créances douteuses	15.062	5.702	-62,14%	1.496	-73,76%
Créances compromises	15.646	42.716	173,02%	42.452	-0,62%
Cumul des provisions	20.980	29.372	40,00%	35.369	20,42%
Taux de couverture	50,9%	55,6%	9,21%	76,8%	37,95%

Source : TASLIF

Compte tenu, d'une part, du délai de deux années accordé par Bank Al Maghrib aux sociétés de financement pour se conformer aux nouvelles règles, et d'autre part, des récupérations d'impayés prévues, la société TASLIF a constitué une provision de 35 M. DH, donnant lieu à un taux de couverture de 77%, soit 81% de la provision requise par Bank Al Maghrib.

2. POURCENTAGE DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE

En K. DH	2001	2002	2003
Encours crédits bruts (1)	219.472	208.829	222.067
Encours créances en souffrance bruts (2)	41.243	52.874	46.084
Pourcentage des créances en souffrance(2) / (1)	18,79%	25,32%	20,75%

Source : TASLIF

En 2002, l'encours des crédits bruts évolue à la baisse et l'encours des créances en souffrance évolue à la hausse. Par conséquent, le pourcentage des créances en souffrance augmente en 2002 et atteint 25% essentiellement en raison des nouvelles règles de classification des créances en souffrance qui augmentent le niveau de ces dernières. Par ailleurs, le non-remplacement des crédits arrivés à maturité en 2002 influe négativement sur l'encours des crédits bruts.

Le pourcentage des créances en souffrance clôture l'exercice 2003 aux environs de 21% à la baisse par rapport à 2002. Ce recul résulte de l'augmentation de l'encours des crédits bruts suite à la reprise de l'activité et la baisse des créances en souffrances grâce à un apurement des créances clients ainsi qu'à la récupération de 6 M. DH suite à des actions judiciaires.

3. COUVERTURE DU RISQUE

En K. DH	2001	2002	2003
Provisions des créances en souffrances (1)	20.980	29.372	35.369
Encours créances en souffrance bruts (2)	41.243	52.874	46.084
Taux de couverture (1) / (2)	50,9%	55,6%	76,8%

Source : TASLIF

Le taux de couverture du risque est en constante augmentation et atteint 77% en 2003. Cette augmentation est la conséquence de la mise en application des règles de classification de la

circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et leur provisionnement.

Bien que le taux de provisionnement appliqué par TASLIF demeure en deçà du taux requis par la Banque Centrale, ce dernier est en nette amélioration et se rapproche du taux requis par les Autorités Monétaires.

Par ailleurs, conformément aux dispositions édictées par la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, TASLIF devrait pouvoir atteindre les normes de provisionnement requise au 31 décembre 2004.

VIII. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K. DH	2001	2002	2003
Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)	365	-4.183	5.436
Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)	937	5.309	-1.035
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III = I + II)	1.303	1.126	4.401
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)	7.128	427	651
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)	-1.841	0	0
Variation nette de la trésorerie (III + IV + V)	6.590	1.553	3.750
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4.092	10.682	12.235
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10.682	12.235	15.985
<i>Variation</i>	<i>N/A</i>	<i>14,54%</i>	<i>30,65%</i>

Source : TASLIF

Le niveau de trésorerie est en constante hausse sur la période 2001-2003. La trésorerie clôture l'exercice 2003 avec un solde de 16 M. DH qui correspond à une progression de 31% par rapport à l'exercice 2002 et 50% par rapport à l'exercice 2001.

Les flux de trésorerie importants ont des provenances diverses selon les exercices. En effet, en 2001, 7 M. DH proviennent des activités d'investissements.

Par contre en 2002 et 2003, les variations nettes de la trésorerie sont majoritairement imputables aux flux provenant des activités d'exploitation.

PARTIE V : STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement : Il convient de signaler que, bien que les informations qu'elle contient soient réputées exactes, les situations prévisionnelles arrêtées aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 ne sont fournies par la direction de TASLIF qu'à titre indicatif, dans le but de renseigner les investisseurs potentiels sur la situation financière prévisionnelle de TASLIF ainsi que sur son évolution à la date de son établissement.

I. AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE TASLIF

Les principaux axes de développement envisagés par TASLIF pour l'exercice en cours sont :

- le développement et l'amélioration de la qualité du réseau de correspondants ;
- la signature de nouvelles conventions permettant de consolider le portefeuille commercial de la société et la réduction du taux de remboursement par anticipation ;
- la réduction très appréciable du taux de refinancement du fait du renouvellement des BSF à des taux plus bas, la renégociation des taux à la baisse avec les banques et l'émission d'un emprunt obligataire ;
- une plus grande compétitivité en matière de taux de sortie de manière à mieux se positionner notamment auprès de la clientèle solvable ;
- le lancement de deux nouveaux produits : Auto Plus (crédit personnel) et Financement d'études supérieures ; et
- la poursuite des efforts en matière d'amélioration de la gestion du recouvrement et du contentieux en insistant sur la formation du personnel et en octroyant des primes liées aux objectifs.

Grâce à l'élargissement de la base de clientèle de TASLIF, principalement la clientèle conventionnée et les fonctionnaires, le taux de remboursement par anticipation⁶ devra enregistrer une baisse progressive en passant de 52% en 2003 à 50% en 2004. En fait, l'élargissement de la base clientèle draine de nouveaux financements ne comportant pas de remboursement par anticipation.

Compte tenu de la renégociation avec les banques des taux de facilités à court terme, de la mobilisation de nouveaux crédits moyen terme à des taux plus faibles, du renouvellement des BSF à de meilleures conditions et la mobilisation de l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, le taux moyen de refinancement devrait passer de 8,1% en 2003 à 6,8% en 2004.

Cette baisse notable est expliquée par :

- la transformation de lignes à court terme à des taux variant de 8% à 9,5% en crédits moyen terme à 6,5% ;
- la réduction du taux moyen des lignes à court terme à 7,5% ; et
- le remplacement des BSF à des taux plus avantageux.

⁶ Le taux de remboursement anticipé est le rapport entre, d'une part les montants remboursés par anticipation et le financement global, d'autre part.

II. PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES

Les principales hypothèses se présentent comme suit :

	2004	2005	2006
Evolution des financements	+14,5%	10,47%	10,53%
Taux de sortie moyen	13,75%	12,5%	12,00%
Taux Effectif Global ⁷	13,95%	13,00%	12,50%
Part des fonctionnaires	20%	25%	30%
Part des conventions	76%	70%	65%
Part des clients directs	4%	5%	5%

Source : TASLIF

III. PERSPECTIVES & PRÉVISIONS DE TASLIF

I. PRODUCTION

En M. DH	2003	2004	Var	2005	Var	2006	Var
Financements Bruts	150	172	14,5%	190	10,5%	210	10,5%
Financements nets ⁸	72	86	19,4%	105	22,1%	125	19,1%

Source : TASLIF

L'élargissement de la base clientèle permettrait une augmentation soutenue des financements bruts et une baisse du taux de remboursement par anticipation entraînant des augmentations des financements bruts et nets de 40% et 73% respectivement sur la période 2004-2006.

II. ENCOURS BRUTS⁹

En M. DH	2003	2004	Var.	2005	Var.	2006	Var.
Encours Bruts	226	249	10,2%	286	14,9%	327	14,3%

Source : TASLIF

L'évolution soutenue des financements nets permettrait de faire progresser les encours bruts sur la période 2004-2006 de 45%.

⁷ Le taux de sortie de TASLIF reste très proche du TEG.

⁸ Financements nets = Financements bruts – remboursements anticipés.

⁹ Y compris les agios réservés et TVA.

III. MARGE D'INTERMÉDIATION

	2003	2004	Var.	2005	Var.	2006	Var.
Taux de sortie (%)	14,27%	13,75%	-3,64%	12,5%	-9,09%	12%	-4,00%
Taux de refinancement (%)	8,16%	6,8%	-16,67%	6,5%	-4,41%	6%	-7,96%
Marge d'intermédiation (%)	6,11%	6,95%	13,75%	6,0%	-13,67%	6%	0,00%

Source : TASLIF

En 2004, la baisse du taux de sortie serait largement compensée par l'appréciable baisse du taux de refinancement.

En 2005, la baisse prévue du taux de sortie non compensée par celle du taux de refinancement devrait entraîner une érosion de la marge d'intermédiation de 95 points de base par rapport à 2004. En 2006, la marge d'intermédiation devrait rester stable.

IV. DURÉE MOYENNE DES CRÉDITS

	2003	2004	Var.	2005	Var.	2006	Var.
Durée moyenne des crédits (mois)	52	51	-1,9%	51	0,0%	51	0,0%

Source : TASLIF

La durée moyenne des crédits octroyés devrait rester stable du fait du maintien de la durée maximale des crédits à 60 mois.

V. REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le management de TASLIF a opté pour la refonte du système d'information en 2006. Cette décision a été prise compte tenu de :

- la hausse des financements et du nombre de clients ;
- le lancement par la société de nouveaux produits tels que le crédit revolving ou la carte bancaire ;
- la nécessité de faire évoluer l'intégration du système d'exploitation avec la comptabilité ; et
- l'existence sur le marché de logiciels spécialisés proposés à des coût avantageux.

VI. CERTIFICATION ISO 9001/V 2000

La société est en cours de certification ISO 9001/V 2000 qui devrait intervenir en 2005.

VII. COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES PRÉVISIONNEL

En M. DH	2003	2004	Var.	2005	Var.	2006	Var.
Produits d'exploitation bancaire	26,3	29,3	11,0%	32,1	9,6%	35,7	11,2%
Charges d'exploitation bancaire	11,3	9,9	-12,6%	10,9	10,1%	13,1	20,2%
Produit Net Bancaire	15,0	19,4	28,7%	21,2	9,3%	22,7	7,1%
Frais généraux	10,0	11,2	12,4%	11,0	-1,8%	11,7	6,4%
Résultat brut d'exploitation	5,0	8,1	60,8%	10,2	25,9%	11,0	7,8%
Dotations nettes aux provisions	6,3	7,7	21,7%	1,5	-80,5%	2,0	33,3%
Résultat courant	-1,3	0,4	NS	8,7	NS	8,9	2,3%
Résultat non courant	-	0,7	NS	-	N/A	-	N/A
Résultat avant impôts	-1,3	1,1	NS	8,7	NS	8,9	NS
Impôt sur les résultats	-0,13	-0,15	10,6%	-1,4	NS	-3,5	NS
Résultat net	-1,4	1,0	NS	7,3	630%	5,4	-26,03%

Source : TASLIF

Les produits d'exploitation évolueraient de manière plus modérée que les encours du fait de la légère baisse des taux de sortie.

Les « Charges d'exploitation bancaire » baisseraient de 12,6% suite à la mobilisation de ressources moins onéreuses (BSF, conversion de crédit à court terme en crédits à moyen terme) et la revue à la baisse des conditions bancaires.

Les « Dotations nettes aux provisions » augmenteraient de 21,7% du fait de la mise en conformité totale avec les règles de provisionnement de Bank Al Maghrib.

Le résultat non courant serait relatif à l'opération de cession d'actifs par la filiale BENAL qui se traduirait par la distribution à TASLIF d'un dividende de 4 MDH et le provisionnement par cette dernière des titres BENAL pour un montant de 3,26 MDH soit un impact net de 0,74 M. DH.

En 2003, BENAL a cédé le quatrième et le deuxième étage du siège respectivement aux sociétés ENNAJAH et TASLIF. Cette dernière a financé cette acquisition par crédit-bail. En 2004, BENAL devrait distribuer à TASLIF un dividende de 4 M. DH dont 3,23 M. DH de bénéfice, le reliquat provenant des réserves. TASLIF devrait constater une dotation pour dépréciation des titres de participation de 3,2 M. DH entraînant un impact net sur les résultats de TASLIF de 0,74 M. DH.

Les produits d'exploitation bancaire devraient s'apprécier de 10% et 11% respectivement au terme des exercices 2005 et 2006. Ainsi, cette hausse reflèterait la croissance des encours de 14,9% et 14,3% en 2005 et 2006 respectivement ralentie par la baisse du taux de sortie.

Les charges d'exploitation bancaires traduiraient la hausse des masses de financement atténuée par la baisse du coût de refinancement sur la période 2005-2006.

Après la période de mise en conformité des méthodes de provisionnement avec les règles édictées par la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, les dotations nettes aux provisions devraient baisser de manière notable et refléter la physionomie du portefeuille TASLIF marquant ainsi une rupture avec le passé.

VIII. BILAN PRÉVISIONNEL

Le total bilan de TASLIF s'apprécierait de 2,1% au 31 décembre 2004.

1. Actif

En K. DH	2003	2004	Var.
Encours bruts	226.218	249.438	10,26%
Provisions	39.520	47.249	19,56%
Encours nets	186.698	201.188	8,30%
Autres actifs	16.647	711	-95,73%
Immobilisations nettes	5.875	2.178	-62,93%
Total Actif	209.221	205.077	-1,98%

Source : TASLIF

Les « Immobilisations nettes » devraient enregistrer une baisse de 63% au 31 décembre 2004 expliquée par un amortissement des actifs immobilisés et le non-remplacement de ces derniers.

La baisse des immobilisations nettes serait due au provisionnement des titres de la société BENAL.

2. Passif

En K. DH	2003	2004	Var.
Fonds propres	48.727	49.802	-2,21%
Dettes de financement	64.654	70.000	8,27%
Dettes bancaires	83.131	76.567	-7,90%
Autres passifs	12.708	8.708	-31,48%
Total Passif	209.221	205.077	-1,98%

Source : TASLIF

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'information devrait augmenter les « Dettes de financement » leur permettant d'atteindre 70 M. DH au 31 décembre 2004 soit une progression de 8,3%. En contre partie, les « Dettes bancaires » devraient subir une baisse de 7,9% due au remplacement d'une partie des crédits bancaires par l'emprunt obligataire objet de la présente note d'information.

Il est à noter que les deux rubriques prises ensemble resteraient stables. La somme passerait de 148 M. DH à 146 M. DH soit une baisse de 1%.

Depuis le 31 décembre 2003, la structure de l'endettement de TASLIF a été remodelée. Les principaux changements ayant survécu sont :

- la transformation de 14 M. DH de facilités à court terme en crédits moyen terme ;
- la mise en place d'une ligne à court terme supplémentaire de 10 M. DH ;

- la réduction du taux moyen des lignes à court terme à 7,5% ;
- la mobilisation d'un crédit moyen terme de 10 M. DH ; et
- le renouvellement de BSF à des taux plus avantageux pour un montant de 16,5 M DH.

IX. PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	2003	2004	2005	2006
Ratio de solvabilité	26,10%	25,2%	24,5%	23%
Ratio d'exploitation	66,46%	57,9%	51,9%	51,5%

Source : TASLIF

1. Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité enregistrerait une légère baisse expliquée par l'accroissement de l'encours brut et de l'effort de provisionnement. En 2005 et 2006, l'accroissement soutenu des encours ferait baisser sensiblement ce ratio.

2. Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation s'améliorerait sur la période 2004-2006 du fait de la progression du PNB et de la maîtrise des frais généraux.

PARTIE VI : PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE CLIENT

L'offre de crédit s'adresse à une clientèle qu'il est généralement possible de catégoriser comme suit :

- une clientèle privée conventionnée avec retenue à la source sur salaire ;
- une clientèle publique composée de fonctionnaires et agents de l'Etat avec prélèvement à la source sur salaire ; et
- une clientèle privée directe à prélèvement bancaire.

1. CLIENTÈLE PRIVÉE CONVENTIONNÉE AVEC RETENUE À LA SOURCE SUR SALAIRE

Le risque réside dans le cas où le client changerait d'employeur sans que TASLIF ne soit informée. Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, les sociétés (employeurs) effectuent les retenues à la source sur les salaires des employés mais ne les reversent pas ou elles le font avec beaucoup de retard à TASLIF.

Par ailleurs, la clientèle conventionnée peut présenter un risque en cas de faillite de la société qui les emploie. Pour minimiser ce risque, TASLIF s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.

Le licenciement d'un employé ayant contracté un prêt auprès de TASLIF représente un risque difficilement contrôlable. C'est le risque le plus sérieux de ce segment. Le cas échéant, TASLIF pourrait difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client ne serait plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi.

2. CLIENTÈLE PUBLIQUE

Le risque réside dans les cas de départ en retraite anticipée des fonctionnaires clients ou encore dans les cas exceptionnels de licenciement.

En effet, le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire demeure, même s'il reste relativement stable. Ce risque a cependant été récemment accentué par la décision de mise en retraite anticipée de près de 60.000 fonctionnaires. En réalité, la continuité de prélèvement des fonctionnaires ayant un crédit n'est pas encore garantie. Des démarches de l'APSF auprès des autorités de tutelles ont été initiées depuis le deuxième semestre 2003. A ce propos, TASLIF a déployé différents efforts de règlement à l'amiable avec les fonctionnaires potentiellement concernés.

3. CLIENTÈLE PRIVÉE DIRECTE À PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Le risque réside dans l'absence de la provision suffisante au moment du prélèvement bancaire, malgré le souci de TASLIF de cadrer les prélèvements avec les dates de virement des salaires (début de mois). Les clients les plus risqués dans ce cas sont les commerçants (mouvements

non uniformes dans le temps) et les salariés utilisant la totalité du découvert autorisé par leur banque.

II. RISQUE RELATIF AU SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

TASLIF a adopté certaines mesures ayant tendance à minimiser ce risque en octroyant la majorité des crédits à une clientèle conventionnée. L'objet de ces conventions est de prémunir TASLIF contre toute insolvabilité par un prélèvement à la source.

Par ailleurs, TASLIF a mis en place un réseau de correspondants dont le critère de sélection est basé essentiellement sur la solvabilité de leurs prospects. En effet, les clients demandeurs doivent constituer auprès du correspondant un dossier de crédit complet qui est transmis au siège de TASLIF pour étude.

III. RISQUE DE BAISSÉ DE LA RENTABILITÉ EN RAISON DE LA BAISSÉ DU TEG

À l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, TASLIF est exposée au risque de variation des taux d'intérêt.

En tant que société de financement, sa rentabilité est assujettie à l'évolution du Taux Effectif Global, qui correspond au taux d'usure maximal appliqué par la profession. Ce taux a suivi depuis son instauration en 1997 une baisse tendancielle, passant de 20,42% à 13,95% en Avril 2004.

Période	Taux Effectif global
Avril 2000	15,76%
Octobre 2000	15,46%
Avril 2001	15,46%
Octobre 2001	15,44%
Avril 2002	15,14%
Octobre 2002	14,70%
Avril 2003	14,70%
Octobre 2003	14,02%
Avril 2004	13,95%

Dans ce contexte, TASLIF s'est adapté à la baisse du TEG grâce, notamment à :

- la baisse du taux d'intérêt moyen pondéré de ses sources de financement ;
- la maîtrise des coûts d'exploitation ; et
- un contrôle permanent du risque-client.

La baisse du TEG favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et d'organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique est à l'origine, d'une part, d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie pour TASLIF et, d'autre part, d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources à l'origine d'un risque de liquidité et de taux. A

cet effet, TASLIF tente d'adapter de manière permanente la structure de ses ressources de manière à atténuer le risque de taux.

IV. RISQUE D'IMPAYÉS

Le secteur de crédit à la consommation a connu, au cours des trois dernières années, une montée sensible des créances en souffrance et une difficulté en matière de recouvrement.

Cette situation explique que TASLIF recherche une plus grande atomisation de son portefeuille clients et le renforcement des actions de recouvrement.

V. RISQUE D'INADÉQUATION ACTIF-PASSIF

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en terme de durée.

TASLIF répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financements (recours aux BSF, aux obligations, aux concours bancaires...).

Le lancement de l'émission obligataire objet de la présente note d'information entre dans le cadre de la mobilisation de ressources avec une maturité de cinq (5) ans. Les CMT et BSF contractés actuellement par TASLIF couvrent les maturités allant de deux (2) à quatre (4) ans.

VI. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel étant donné, qu'outre les sociétés de financement, les banques accordent des crédits à la consommation.

Ainsi, certains établissements pourraient tenter d'accroître leur production en se dirigeant vers une clientèle représentant un risque plus important. TASLIF maîtrise ce risque en limitant l'octroi de crédit à la clientèle directe à 5% de la production et en élargissant sa base de clientèle de fonctionnaires qui représente un risque minimal.

De plus, et afin de mieux se positionner dans cet environnement concurrentiel, TASLIF (i) a procédé au lancement de produits d'appel à des conditions attrayantes tels que le Crédit Évasion et le Crédit Tamadross et (ii) continue de développer des relations de proximité avec sa clientèle.

VII. RISQUE DE CONCENTRATION DE LA PRODUCTION

En 2003, 21% de la production est concentrée sur une seule convention et 56% sur cinq (5) conventions. Cette concentration présente un risque important pour TASLIF en cas de résiliation de ces conventions. En cas de résiliation de toute convention, l'employeur devra régler à TASLIF le solde des sommes restant dues par ses employés aux échéances prévues.

PARTIE VI : FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date d'établissement de la présente note d'information, TASLIF ne connaît pas de faits exceptionnels, ni de litiges susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE VII : ÉTATS FINANCIERS DE TASLIF

ÉTATS FINANCIERS 2003

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2003)

ACTIF en DH	31/12/03	31/12/02
Valeurs en caisse, Banques centrales, TP, CP	48.833,21	860.843,13
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
A vue	15.936.573,24	11.374.466,57
A terme		
Créances sur la clientèle	186.698.265,17	179.456.705,11
Crédit à la consommation	175.983.787,07	155.954.587,66
Crédit de l'équipement		
Crédit immobiliers		
Autres crédits (Créances déclassées nettes)	10.714.478,10	23.502.117,45
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titre de propriété		
Autres actifs	661.442,79	1.861.423,84
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilées	3.398.697,48	3.398.697,48
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit bail		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	2.476.733,94	2.700.862,22
Total Actif	209.220.545,83	199.652.998,35

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2003)

PASSIF en DH	31/12/03	31/12/02
Banques centrales, TP, CP		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	83.130.925,68	68.741.476,36
A vue	66.464.525,68	45.593.476,36
A terme	16.666.400,00	23.148.000,00
Dépôts de la clientèle		
Comptes à vue créditeurs		
Compte d'épargne		
Dépôts à terme		
Autres comptes créditeurs		
Titres de créance émis	64.654.017,33	72.378.269,08
Titres de créance négociables	64.654.017,33	72.378.269,08
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	12.351.265,29	8.115.476,51
Provisions pour risque et charges	356.763,96	253.568,51
Provisions réglementées		
Subventions, fond publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	10.616.995,35	10.616.995,35
Capital	30.675.000,00	30.675.000,00
Actionnaires, Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	8.872.212,54	13.049.941,33
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice	-1.436.634,32	-4.177.728,79
Total Passif	209.220.545,83	199.652.998,35

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2003

En DH	Exercice	Exercice Précédent
Produits d'exploitation bancaire(I)	26.355.163,19	25.417.899,87
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	11.100,18	5.229,50
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	24.754.037,58	24.046.099,58
Produits sur titres de propriété	2.088,44	
Produits sur immobilisations en crédit bail		
Commission sur prestations de service	1.587.936,99	1.366.570,79
Autres produits bancaires		
Charges d'exploitation bancaire (II)	11.365.120,64	11.461.132,95
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	6.584.292,76	5.889.402,78
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	46.921,73	43.618,23
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	4.497.148,25	5.221.400,00
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location		
Autres charges bancaires	236.757,90	306.711,94
Produit net bancaire (III)	14.990.042,55	13.956.766,92
Produits d'exploitation non bancaire	4.962,50	
Charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation (IV)	9.963.474,42	9.552.168,07
Charges de personnel	3.863.281,26	3.904.075,94
Impôts et taxes	446.558,04	272.456,10
Charges externes	4.901.645,72	4.223.137,14
Autres charges générales d'exploitation	217.473,72	548.860,04
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	534.515,68	693.638,85
Dotations aux provisions et pertes/créances irrécupérables (V)	11.770.475,01	13.427.443,63
Dotations aux provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	11.177.718,20	13.173.875,12
Pertes sur créances irrécouvrables	235.992,85	
Autres dotations aux provisions	356.763,96	253.568,51
Reprises Provisions et récupération/créances amorties (VI)	5.434.110,69	4.972.205,99
Reprises de provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	5.180.542,18	4.782.461,99
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions sur créance irrécouvrable	253.568,51	189.744,00
Résultat courant III - IV - V + VI (VII)	-1.304.833,69	-4.050.638,79
Produits non courants		
Charges non courantes		
Résultat avant impôts (VIII)	-1.304.833,69	-4.050.638,79
Impôts sur les résultats	131.800,63	127.090,00
Résultats net de l'exercice (IX)	-1.436.634,32	-4.177.728,79

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG) EXERCICE CLOS LE 31/12/03

En DH	2003	2002
Intérêts et produits assimilés	24.765.137,76	24.051.329,08
Intérêts et charges assimilés	11.128.362,74	11.154.421,01
Marge d'intérêts	13.636.775,02	12.896.908,07
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultats des opérations de crédit-bail et de location		
Commissions perçues	1.587.936,99	1.366.570,79
Commissions servies		
Marge sur commissions	1.587.936,99	1.366.570,79
Résultats des opérations sur titres de transaction		
Résultats des opérations sur titres de placement		
Résultats des opérations de change		
Résultats des opérations sur produits divers		
Résultat des opérations de marché		
Divers autres produits bancaires	2.088,44	
Divers autres charges bancaires	236.757,90	306.711,94
Produit net bancaire	14.990.042,55	13.956.766,92
Résultat des opérations sur immobilisations financières		
Autres produits d'exploitation non bancaire	4.962,50	
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation	9.963.474,42	9.552.168,07
Résultat brut d'exploitation	5.031.530,63	4.404.598,85
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.	6.233.168,87	8.391.413,13
Autres dotations nettes de reprises aux prov.	103.195,45	63.824,51
Résultat courant	-1.304.833,69	-4.050.638,79
Résultat non courant		
Impôts sur les résultats	131.800,63	127.090,00
Résultat net de l'exercice	-1.436.634,32	-4.177.728,79

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE CLOS LE 31/12/2003

En DH	2003	2002
Résultat net de l'exercice	-1.436.634,32	-4.177.728,79
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	534.515,68	693.638,85
Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
Dotations aux provisions pour risques généraux		
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions		
Plus-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	4.962,50	
Moins-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles.		
Plus-values de cessions des immobilisations financières		
Moins-values de cessions des immobilisations financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
Capacité d'autofinancement	-907.081,14	-3.484.089,94
Bénéfices distribués		
Autofinancement	-907.081,14	-3.484.089,94

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31/12/2003

En DH	31/12/03	31/12/02
Produits d'exploitation bancaire perçus		
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	26.344.063,01	25.412.670,37
Charges d'exploitation bancaire versées	-11.365.120,64	-11.461.132,95
Charges d'exploitation non bancaire versées	-9.411.383,08	-18.007.405,71
Charges générales d'exploitation versées		
Impôts sur les résultats	-131.800,63	-127.090,00
I. Flux de trésorerie nets provenant du CPC	5.435.758,66	-4.182.958,29
Variation des:		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-13.238.736,08	19.034.880,63
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	1.199.981,05	569.863,56
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14.389.449,32	-8.013.409,39
Dépôts de la clientèle		
Titres de créances émis	-7.724.251,75	-0,60
Autres passifs	4.338.984,23	-6.282.131,75
II. Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1.034.573,23	5.309.202,45
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	4.401.185,43	1.126.244,16
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.962,50	
Acquisitions d'immobilisations financières		-7.400,00
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	667.151,36	429.404,28
Intérêts perçus	11.100,18	5.229,50
Dividendes perçus		
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-651.088,68	427.233,78
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emissions d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		
VI. Variation nette de la trésorerie (III + IV+ V)	3.750.096,75	1.553.477,94
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12.235.309,70	10.681.831,76
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	15.985.406,45	12.235.309,70

ÉTATS FINANCIERS 2002

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2002)

ACTIF en DH	31/12/02	31/12/01
Valeurs en caisse, Banques centrales, TP, CP	860.843,13	10.681.831,76
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
A vue	11.374.466,57	
A terme		
Créances sur la clientèle	179.456.705,11	198.491.585,74
Crédit à la consommation	155.954.587,66	178.229.139,63
Crédit de l'équipement		
Crédit immobilier		
Autres crédits (Créances déclassées nettes)	23.502.117,45	20.262.446,11
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titre de propriété		
Autres actifs	1.861.423,84	2.431.287,40
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	3.398.697,48	3.391.297,48
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit bail		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	2.700.862,22	3.130.266,50
Total Actif	199.652.998,35	218.126.268,88

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2002)

PASSIF en DH	31/12/02	31/12/01
Banques centrales, TP, CP		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	68.741.476,36	76.754.885,75
A vue	45.593.476,36	50.273.285,75
A terme	23.148.000,00	26.481.600,00
Dépôts de la clientèle		
Comptes à vue créditeurs		
Compte d'épargne		
Dépôts à terme		
Autres comptes créditeurs		
Titres de créance émis	72.378.269,08	72.378.269,68
Titres de créance négociables	72.378.269,08	72.378.269,68
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	8.115.476,51	14.461.432,77
Provisions pour risque et charges	253.568,51	189.744,00
Provisions réglementées		
Subventions, fond publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	10.616.995,35	10.559.280,62
Capital	30.675.000,00	30.675.000,00
Actionnaires, Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	13.049.941,33	11.953.361,57
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice	-4.177.728,79	1.154.294,49
Total Passif	199.652.998,35	218.126.268,88

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2002

En DH	Exercice	Exercice Précédent
Produits d'exploitation bancaire(I)	25.417.899,87	34.112.662,22
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	5.229,50	6.229,35
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	24.046.099,58	25.866.610,93
Produits sur titres de propriété		7.002.088,45
Produits sur immobilisations en crédit bail		
Commission sur prestations de service	1.366.570,79	1.237.733,49
Autres produits bancaires		
Charges d'exploitation bancaire (II)	11.461.132,95	12.176.409,88
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	5.889.402,78	6.018.879,45
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	43.618,23	293.151,24
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	5.221.400,00	5.648.160,19
Charges sur immobilisations en crédit bail et location		
Autres charges bancaires	306.711,94	216.219,00
Produit net bancaire (III)	13.956.766,92	21.936.252,34
Produits d'exploitation non bancaire		
Charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation (IV)	9.552.168,07	9.790.351,38
Charges de personnel	3.904.075,94	3.689.579,81
Impôts et taxes	272.456,10	521.238,00
Charges externes	4.223.137,14	4.300.516,90
Autres charges générales d'exploitation	458.860,04	602.260,64
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	693.638,85	676.756,03
Dotation aux provisions et pertes/créances irrécupérables (V)	13.427.443,63	16.441.804,54
Dotations aux provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	13.173.875,12	10.026.298,54
Pertes sur créances irrécouvrables		6.250,00
Autres dotations aux provisions	253.568,51	6.409.256,00
Reprises Provisions et récupération/créances amorties (VI)	4.972.205,99	5.585.720,07
Reprises de provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	4.782.461,99	5.270.764,07
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions sur créance irrécouvrable	189.744,00	314.956,00
Résultat courant III - IV - V + VI (VII)	-4.050.638,79	1.289.816,49
Produits non courants		
Charges non courantes		
Résultat avant impôts (VIII)	-4.050.638,79	1.289.816,49
Impôts sur les résultats	127.090,00	135.522,00
Résultats net de l'exercice (IX)	-4.177.728,79	1.154.294,49

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG) EXERCICE CLOS LE 31/12/2002

En DH	2002	2001
Intérêts et produits assimilés	24.051.329,08	25.872.840,28
Intérêts et charges assimilées	11.154.421,01	11.960.190,88
Marge d'intérêts	12.896.908,07	13.912.649,40
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultats des opérations de crédit-bail et de location		
Commissions perçues	1.366.570,79	1.237.733,49
Commissions servies		
Marge sur commissions	1.366.570,79	1.237.733,49
Résultats des opérations sur titres de transaction		
Résultats des opérations sur titres de placement		
Résultats des opérations de change		
Résultats des opérations sur produits divers		
Résultat des opérations de marché		
Divers autres produits bancaires		7.002.088,45
Divers autres charges bancaires	306.711,94	216.219,00
Produit net bancaire	13.956.766,92	21.936.252,34
Résultat des opérations sur immobilisations financières		6.219.512,00
Autres produits d'exploitation non bancaire		
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation	9.552.168,07	9.790.351,38
Résultat brut d'exploitation	4.404.598,85	5.926.388,96
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	8.391.413,13	4.761.784,47
Autres dotations nettes de reprises aux prov.	63.824,51	125.212,00
Résultat courant	-4.050.638,79	1.289.816,49
Résultat non courant		
Impôts sur les résultats	127.090,00	135.522,00
Résultat net de l'exercice	-4.177.728,79	1.154.294,49

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE CLOS LE 31/12/2002

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT en DH	2002	2001
Résultat net de l'exercice	-4.177.728,79	1.154.294,49
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	693.638,85	676.756,03
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		6.219.512,00
Dotations aux provisions pour risques généraux		
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions		
Plus-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles		
Moins-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles		
Plus-values de cessions des immobilisations financières		
Moins-values de cessions des immobilisations financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
Capacité d'autofinancement	-3.484.089,94	8.050.562,52
Bénéfices distribués		1.840.500,00
Autofinancement	-3.484.089,94	6.210.062,52

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31/12/2002

En DH	31/12/02	31/12/01
Produits d'exploitation bancaire perçus		
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	25.412.670,37	27.104.344,42
Charges d'exploitation bancaire versées	-11.461.132,95	-12.176.409,88
Charges d'exploitation non bancaire versées	-18.007.405,71	-14.426.923,85
Charges générales d'exploitation versées		
Impôts sur les résultats	-127.090,00	-135.522,00
I. Flux de trésorerie nets provenant du CPC	-4.182.958,29	365.488,69
Variation des:		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	19.034.880,63	-6.220.436,88
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	569.863,56	2.387.939,54
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-8.013.409,39	-2.251.098,48
Dépôts de la clientèle		
Titres de créances émis	-0,60	5.607.560,19
Autres passifs	-6.282.131,75	1.413.413,52
II. Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation	5.309.202,45	937.377,89
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	1.126.244,16	1.302.866,58
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	-7.400,00	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	429.404,28	119.502,11
Intérêts perçus	5.229,50	6.229,35
Dividendes perçus		7.002.088,45
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	427.233,78	7.127.819,91
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emissions d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		-1.840.500,00
V. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-1.840.500,00
VI. Variation nette de la trésorerie (III + IV+ V)	1.553.477,94	6.590.186,49
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10.681.831,76	4.091.645,27
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	12.235.309,70	10.681.831,76

ÉTATS FINANCIERS 2001

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2001)

ACTIF en DH	Exercice			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement et provisions	Net	
Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédit et assimilés (A)	10.681.831,76	0,00	10.681.831,76	4.091.645,27
Valeurs en caisse	4.187,77		4.187,77	6.862,84
Banques centrales, Trésor Public	771.270,14		771.270,14	601.043,13
Service des chèques postaux				
Banques centrales				
Trésor Public				
Service des chèques postaux	771.270,14		771.270,14	601.043,13
Comptes ordinaires des établissements de crédit et assimilés	9.871.293,85		9.871.293,85	3.483.739,30
Comptes ordinaires des banques au Maroc	9.871.293,85		9.871.293,85	3.483.739,30
Valeurs reçues en pension, prêts et autres compte débiteur				
Autres comptes débiteurs	35.080,00		35.080,00	
Opérations avec la clientèle (B)	222.055.843,81	23.564.258,07	198.491.585,74	192.271.148,86
Comptes chèques et comptes courant débiteurs				
Crédits à la consommation	174.797.355,08		174.797.355,08	172.807.744,67
Intérêts courus à recevoir	3.431.784,55		3.431.784,55	1.831.158,89
Créances en souffrance sur clientèle	43.826.704,18	23.564.258,07	20.262.446,11	17.632.245,30
Créances pré-douteuses	11.314.970,10	3.927.797,76	7.387.172,34	8.349.611,51
Créances douteuses	15.971.591,17	8.382.254,87	7.589.336,30	4.236.894,13
Créances compromises	16.540.142,91	11.254.205,44	5.285.937,47	5.045.739,66
Opérations diverses (C)	3.214.132,16	782.844,76	2.431.287,40	4.819.226,94
Débiteurs divers	1.640.127,83		1.640.127,83	3.571.131,73
Sommes dues par l'Etat	1.625.107,15		1.625.107,15	1.721.684,99
Autres débiteurs divers	15.020,68		15.020,68	1.849.446,74
Valeurs et emplois divers				
Comptes de régularisation	737.678,57		737.678,57	1.194.614,21
Créances en souffrances	836.325,76	782.844,76	53.481,00	53.481,00
Opérations diverses				
Valeurs immobilisées (D)	16.204.728,05	9.683.164,07	6.521.563,98	12.860.578,09
Titres de participation et emplois assimilés	9.610.809,48	6.219.512,00	3.391.297,48	9.610.809,48
Titres de participation	9.610.809,48	6.219.512,00	3.391.297,48	9.610.809,48
Immobilisations corporelles	6.593.918,57	3.463.652,07	3.130.266,50	3.249.768,61
Immobilisations corporelles hors exploitation				
Total Actif A+B+C+D	252.156.535,78	34.030.266,90	218.126.268,88	214.042.599,16

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2001)

PASSIF en DH	Exercice	Exercice Précédent
Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés (A)	76.754.885,75	79.005.984,23
Banques centrales, Trésor Public		
Service des chèques postaux		
Comptes ordinaires des établissements de crédit et assimilés	50.273.285,75	60.190.984,23
Comptes ordinaires des banques au Maroc	50.273.285,75	60.190.984,23
Valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs	26.481.600,00	18.815.000,00
Valeurs données en pension		
Comptes et emprunts de trésorerie	26.481.600,00	18.815.000,00
Emprunts financiers		
Autres comptes créditeurs		
Intérêts courus à payer		
Opérations sur titre (B)	72.378.269,68	66.770.709,49
Titres de créance émis	70.000.000,00	65.000.000,00
Certificats de dépôt émis		
Bons de Société de financement émis	70.000.000,00	35.000.000,00
Emprunts obligataires émis		30.000.000,00
Autres titres de créance émis		
Intérêts courus à payer	2.378.269,68	1.770.709,49
Opérations diverses (C)	14.461.432,77	12.922.807,25
Créditeurs divers	12.676.850,51	11.079.675,65
Sommes dues à l'Etat	951.325,36	901.153,00
Autres créditeurs divers	11.725.525,15	10.178.522,65
Comptes de régularisation	1.784.582,26	1.843.131,60
Provisions pour risques et charges (D)	54.531.680,68	55.343.098,19
Capitaux propres et assimilés		
Provisions pour risques et charges	189.744,00	314.956,00
Provisions pour autres risques et charges	189.744,00	314.956,00
Fonds spéciaux de garantie		
Fonds de garantie à caractère mutuel		
Autres fonds spéciaux de garantie		
Réserves et primes liées au capital	10.559.280,62	10.434.474,32
Primes d'émission, de fusion et d'apport	9.210.000,00	9.210.000,00
Réserves légales	1.349.280,62	1.224.474,32
Capital	30.675.000,00	30.675.000,00
Capital appelé	30.675.000,00	30.675.000,00
Report à nouveau (+/-)	11.953.361,57	11.422.541,74
Résultat net en instance d'affectation (+/-)		
Excédent des produits sur les charges ou des charges sur les produits (+/-)	1.154.294,49	2.496.126,13
Total Passif (A + B+ C + D)	218.126.268,88	214.042.599,16

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2001

En DH	Exercice	Exercice Précédent
Produits d'exploitation bancaire(I)	34.112.662,22	27.208.641,67
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6.229,35	2.199,76
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	25.866.610,93	25.225.429,32
Produits sur titres de propriété	7.002.088,45	2.249,10
Produits sur immobilisations en crédit bail		
Commission sur prestations de service	1.237.733,49	1.978.763,49
Autres produits bancaires		
Charges d'exploitation bancaire (II)	12.176.409,88	12.111.589,29
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	6.018.879,45	8.281.962,74
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	293.151,24	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	5.648.160,19	3.552.627,49
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location		
Autres charges bancaires	216.219,00	276.999,02
Produit net bancaire (III)	21.936.252,34	15.097.052,38
Produits d'exploitation non bancaire		
Charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation (IV)	9.790.351,38	7.771.708,10
Charges de personnel	3.689.579,81	3.820.537,83
Impôts et taxes	521.238,00	144.257,02
Charges externes	4.300.516,90	2.644.844,00
Autres charges générales d'exploitation	602.260,64	528.080,59
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	676.756,03	633.988,66
Dotation aux provisions et pertes/créances irrécupérables (V)	16.441.804,54	7.483.156,81
Dotations aux provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	10.026.298,54	7.123.624,27
Pertes sur créances irrécouvrables	6.250,00	44.576,54
Autres dotations aux provisions	6.409.256,00	314.956,00
Reprises Provisions et récupération/créances amorties (VI)	5.585.720,07	4.243.537,41
Reprises de provisions pour créances et engagement par signature en souffrance	5.270.764,07	3.862.417,38
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions sur créance irrécouvrable	314.956,00	381.120,03
Résultat courant III - IV - V + VI (VII)	1.289.816,49	4.085.724,88
Produits non courants		
Charges non courantes		
Résultat avant impôts (VIII)	1.289.816,49	4.085.724,88
Impôts sur les résultats	135.522,00	1.589.598,75
Résultats net de l'exercice (IX)	1.154.294,49	2.496.126,13

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG) EXERCICE CLOS LE 31/12/2001

En DH	2001	2000
Intérêts et produits assimilés	25.872.840,28	25.227.629,08
Intérêts et charges assimilées	11.960.190,88	11.834.590,23
Marge d'intérêts	13.912.649,40	13.393.038,85
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultats des opérations de crédit-bail et de location		
Commissions perçues	1.237.733,49	1.978.763,49
Commissions servies		525,00
Marge sur commissions	1.237.733,49	1.978.238,49
Résultats des opérations sur titres de transaction		
Résultats des opérations sur titres de placement		
Résultats des opérations de change		
Résultats des opérations sur produits divers		
Résultat des opérations de marché		
Divers autres produits bancaires	7.002.088,45	2.249,10
Divers autres charges bancaires	216.219,00	276.474,06
Produit net bancaire	21.936.252,34	15.097.052,38
Résultat des opérations sur immobilisations financières	6.219.512,00	216.403,33
Autres produits d'exploitation non bancaire		
Autres charges d'exploitation non bancaire		
Charges générales d'exploitation	9.790.351,38	7.771.708,10
Résultat brut d'exploitation	5.926.388,96	7.541.747,61
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	4.761.784,47	3.305.783,43
Autres dotations nettes de reprises aux prov.	125.212,00	150.239,30
Résultat courant	1.289.816,49	4.085.724,88
Résultat non courant		
Impôts sur les résultats	135.522,00	1.589.598,75
Résultat net de l'exercice	1.154.294,49	2.496.126,13

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE CLOS LE 31/12/2001

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT en DH	2001	2000
Résultat net de l'exercice	1.154.294,49	2.496.126,13
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	676.756,03	633.988,66
Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6.219.512,00	
Dotations aux provisions pour risques généraux		
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions		216.403,33
Plus-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles		
Moins-values de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles		
Plus-values de cessions des immobilisations financières		
Moins-values de cessions des immobilisations financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
Capacité d'autofinancement	8.050.562,52	2.913.711,46
Bénéfices distribués	1.840.500,00	2.454.000,00
Autofinancement	6.210.062,52	459.711,46

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31/12/2001

En DH	31/12/01	31/12/00
Produits d'exploitation bancaire perçus		
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	27.104.344,42	27.069.777,21
Charges d'exploitation bancaire versées	-12.176.409,88	-12.111.589,29
Charges d'exploitation non bancaire versées	-14.426.923,85	-11.011.327,50
Charges générales d'exploitation versées		
Impôts sur les résultats	-135.522,00	-1.589.598,75
I. Flux de trésorerie nets provenant du CPC	365.488,69	2.357.261,67
Variation des:		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-6.220.436,88	-13.544.222,07
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	2.387.939,54	-1.102.622,85
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-2.251.098,48	-21.130.601,68
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créances émis	5.607.560,19	36.152.627,49
Autres passifs	1.413.413,52	-184.050,06
II. Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation	937.377,89	191.130,83
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	1.302.866,58	2.548.392,50
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières		-296.403,33
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	119.502,11	332.393,69
Intérêts perçus	6.229,35	136.615,36
Dividendes perçus	7.002.088,45	2.249,10
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	7.127.819,91	174.854,82
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		166.374,72
Emission de dettes subordonnées		
Emissions d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	-1.840.500,00	-2.454.000,00
V. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-1.840.500,00	-2.287.625,28
VI. Variation nette de la trésorerie (III + IV+ V)	6.590.186,49	435.622,04
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4.091.645,27	3.656.023,23
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	10.681.831,76	4.091.645,27

PARTIE VIII : ÉTATS FINANCIERS DE LA FILIALE BENAL

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2003)

ACTIF	EXERCICE 2003			EXERCICE 2002 NET
	BRUT	AMORT & PROV.	NET	
Immobilisation en non-valeurs (A)				
Frais préliminaires				
Charges à répartir s/p exercices				
Primes de remboursement Obligations				
Immobilisations incorporelles (B)				71.028,00
Immobilisations en recherches & développement				
Brevets marques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				71.028,00
Immobilisations corporelles (C)				503.920,20
Terrains				
Constructions				503.920,20
Installations techniques matériel et outillages				
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières (D)				
Prêts immobilisés				
Autres créances financières				
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
Ecart de conversion actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières.				
TOTAL I (A+B+C+D+E)				574.948,20
Stocks (F)				
Marchandises				
Matières & fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires & produits résiduels.				
Produits finis				
Créances de l'actif circulant (G)	4.455.427,83		4.455.427,83	824.539,37
Fournisseurs débiteurs avances & acomptes				
Clients & comptes rattachés				57.610,00
Personnel				
Etat	183.595,00		183.595,00	182.179,46
Comptes d'associés	4.271.832,83		4.271.832,83	584.747,81
Autres débiteurs				
Comptes de régularisation actif				
Titres & valeurs de placement (H)				
Ecart de conversion actif (I)				
TOTAL II (F+G+H+I)	4.455.427,83		4.455.427,83	824.539,37
Trésorerie Actif	47.603,12		47.603,12	6.156,97
Cheques & valeurs à encaisser				
Banques TG & CCP	47.603,12		47.603,12	6.156,97
Caisses régies d'avances & accréditifs				
TOTAL III	47.603,12		47.603,12	6.156,97
TOTAL GENERAL (I+II+III)	4.503.030,95		4.503.030,95	1.405.654,54

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2003)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2002
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	100.000,00	100.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé		
Dont versé		
Primes d'émission, fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves légales	10.000,00	10.000,00
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	1.244.038,44	1.241.543,43
Résultat en instance d'affectation (2)		
Résultat de l'exercice (2)	2.786.146,94	2.495,01
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	4.140.185,38	1.354.038,44
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROV.DURABLES P/RISQ,& CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECART DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4.140.185,38	1.354.038,44
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	362.845,57	51.616,10
Fournisseurs & comptes rattachés	19.200,00	21.477,81
Clients crédit, avances & acomptes		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat	343.645,57	30.138,21
Comptes transitoires ou d'attentes		
Autres créanciers		
Comptes de régularisation passif		
AUTRES PROV. POUR RISQUE. & CHARGES (G)		
ECART DE CONVERSION PASSIF CIRC. (H)		
TOTAL II (F+G+H)	362.845,57	51.616,10
TRESORERIE PASSIF		
Crédit d'escompte		
Crédit de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		
TOTAL III		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	4.503.030,95	1.405.654,54

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2003

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents. 2	2003 3=1+2	2002 4
1 PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens & services produits chiffre d'affaires	9.900,00		9.900,00	49.660,00
Variation de stocks de produits (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation & transfert de charges				
TOTAL I	9.900,00		9.900,00	49.660,00
2 CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et de fournitures	4.221,33		4.221,33	2.717,79
Autres charges externes	20.000,00		20.000,00	19.852,89
Impôts et taxes	12.303,00		12.303,00	12.003,00
Charges de personnel				
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	54.693,90		64.693,90	64.693,90
TOTAL II	101.218,23		101.218,23	99.267,58
3 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-91.318,23	-49.607,58
4 PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de changes				
Intérêts et autres produits financiers	46.921,73		46.921,73	43.618,23
Reprises financières et transfert de charges				
TOTAL IV	46.921,73		46.921,73	43.618,23
5 CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Pertes de change				
Autres charges financières				
Dotations financières				
TOTAL V				
6 RESULTAT FINANCIER (IV-V)			46.921,73	43.618,23
7 RESULTAT COURANT (III+VI)			-44.396,50	-5.989,35

(1) Variation de stocks : stock final – stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats – variation de stocks

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2003,
SUITE**

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2003 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE 2002 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
RESULTAT COURANT (REPORT)			-44.396,50	-5.989,35
8 PRODUITS NON COURANTS	3.646.200,00		3.646.200,00	
Produits de cession des immobilisations	3.646.200,00		3.646.200,00	
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants		16.231,74	16.231,74	10.129,04
Reprises non courantes et transfert de charges.				
TOTAL VIII	3.646.200,00	16.231,74	3.662.431,74	10.129,04
9 CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	510.254,30		510.254,30	
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	2.217,00		2.217,00	144,68
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	512.471,30		512.471,30	144,68
10 RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			3.149.960,44	9.984,36
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)			3.105.563,94	3.995,01
IMPOTS SUR LES BENEFICES			319.417,00	1500,00
RESULTAT NET (XI-XII)			2.786.146,94	2.495,01
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			3.719.253,47	103.407,27
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			933.106,53	100.912,26
RESULTAT.NET (T.PRODUITS-T.CHARGES)			2.786.146,94	2.495,01

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2002)

ACTIF	EXERCICE 2002			EXERCICE 2001 NET
	BRUT	AMORT & PROV.	NET	
Immobilisation en non-valeurs (A)				
Frais préliminaires				
Charges à répartir s/p exercices				
Primes de remboursement Obligations				
Immobilisations incorporelles (B)	142.057,00	71.029,00	71.028,00	78.131,00
Immobilisations en recherches & développement				
Brevets marques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	142.057,00	71.029,00	71.028,00	78.131,00
Immobilisations corporelles (C)	1.151.818,00	647.897,80	503.920,20	561.511,10
Terrains				
Constructions	1.151.818,00	647.897,80	503.920,20	561.511,10
Installations techniques matériel et outillages				
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières (D)				
Prêts immobilisés				
Autres créances financières				
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
Ecart de conversion actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières.				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1.293.875,00	718.926,80	574.948,20	639.642,10
Stocks (F)				
Marchandises				
Matières & fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires & produits résiduels.				
Produits finis				
Créances de l'actif circulant (G)	824.539,37		824.539,37	749.692,22
Fournisseurs débiteurs avances & acomptes				
Clients & comptes rattachés	57.610,00		57.610,00	9.900,00
Personnel				
Etat débiteur	182.179,46		182.179,46	183.844,43
Comptes d'associés	584.747,81		584.747,81	555.947,79
Autres débiteurs				
Comptes de régularisation actif				
Titres & valeurs de placement (H)				
Ecart de conversion actif (I)				
TOTAL II (F+G+H+I)	824.539,37		824.539,37	749.692,22
Trésorerie actif	6.156,97		6.156,97	21.069,97
Cheques & valeurs à encaisser				
Banques TG & CCP	6.156,97		6.156,97	21.069,97
Caisses régies d'avances & accreditifs				
TOTAL III	6.156,97		6.156,97	21.069,97
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2.124.581,34	718.926,80	1.405.654,54	1.410.404,29

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2002)

PASSIF	EXERCICE 2002	EXERCICE 2001
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	100.000,00	100.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé		
Dont versé		
Primes d'émission, fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves légales	10.000,00	10.000,00
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	1.241.543,43	1.129.733,49
Résultat en instance d'affectation (2)		
Résultat de l'exercice (2)	2.495,01	111.809,94
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	1.354.038,44	1.351.543,43
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROV.DURABLES P/RISQ,& CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECART DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1.354.038,44	1.351.543,43
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	51.616,10	58.860,86
Fournisseurs & comptes rattachés	21.477,81	21.477,81
Clients crédit, avances & acomptes		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat	30.138,21	37.315,86
Comptes transitoires ou d'attentes		
Autres créanciers		
Comptes de régularisation passif		67,11
AUTRES PROV. POUR RISQUE. & CHARGES (G)		
ECART DE CONVERSION PASSIF CIRC. (H)		
TOTAL II (F+G+H)	51.616,10	58.860,86
TRESORERIE PASSIF		
Crédit d'escompte		
Crédit de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		
TOTAL III		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1.405.654,54	1.410.404,29

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2002

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2002 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE 2001 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
1 PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens & services produits chiffre d'affaires	49.660,00		49.660,00	9.900,00
Variation de stocks de produits (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation & transfert de charges				
TOTAL I	49.660,00		49.660,00	9.900,00
2 CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et de fournitures	2.717,79		2.717,79	2.471,49
Autres charges externes	19.852,89		19.852,89	39.460,64
Impôts et taxes	12.003,00		12.003,00	12.005,50
Charges de personnel				
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	64.693,90		64.693,90	64.693,90
TOTAL II	99.267,58		99.267,58	118.631,53
3 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-49.607,58	-108.731,53
4 PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de changes				
Intérêts et autres produits financiers	43.618,23		43.618,23	293.151,24
Reprises financières et transfert de charges				
TOTAL IV	43.618,23		43.618,23	293.151,24
5 CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				11.346,30
Pertes de change				
Autres charges financières				
Dotations financières				
TOTAL V				11.346,30
6 RESULTAT FINANCIER (IV-V)			43.618,23	281.804,94
7 RESULTAT COURANT (III+VI)			-5.989,35	173.073,41

(1) Variation de stocks : stock final – stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats – variation de stocks

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2002
SUITE**

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2002 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE 2001 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
RESULTAT COURANT (REPORT)			-5.989,35	173.073,41
8 PRODUITS NON COURANTS				
Produits de cession des immobilisations				
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants		10.129,04	10.129,04	
Reprises non courantes et transfert de charges.				
TOTAL VIII		10.129,04	10.129,04	
9 CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				
Subventions accordées				
Autres charges non courantes		144,68	144,68	687,47
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX			144,68	687,47
10 RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			9.984,36	-687,47
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)			3.995,01	172.385,94
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1.500,00		1.500,00	60.576,00
RESULTAT NET (XI-XII)			2.495,01	111.809,94
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			103.407,27	303.051,24
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			100.912,26	191.241,30
RESULTAT.NET (T.PRODUITS-T.CHARGES)			2.495,01	111.809,94

BILAN ACTIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2001)

ACTIF	EXERCICE 2001			EXERCICE 2000 NET
	BRUT	AMORT & PROV.	NET	
Immobilisation en non-valeurs (A)				
Frais préliminaires				
Charges à répartir s/p exercices				
Primes de remboursement Obligations				
Immobilisations incorporelles (B)	142.057,00	63.926,00	78.131,00	85.234,00
Immobilisations en recherches & développement				
Brevets marques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	142.057,00	63.926,00	78.131,00	85.234,00
Immobilisations corporelles (C)	1.151.818,00	590.306,90	561.511,10	619.102,00
Terrains				
Constructions	1.151.818,00	590.306,90	561.511,10	619.102,00
Installations techniques matériel et outillages				
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières (D)				
Prêts immobilisés				
Autres créances financières				
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
Ecart de conversion actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières.				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1.293.875,00	654.232,90	639.642,10	704.336,00
Stocks (F)				
Marchandises				
Matières & fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires & produits résiduels.				
Produits finis				
Créances de l'actif circulant (G)	749.692,22		749.692,22	10.522.950,00
Fournisseurs débiteurs avances & acomptes				
Clients & comptes rattachés	9.900,00		9.900,00	4.950,00
Personnel				
Etat débiteur	183.844,43		183.844,43	
Comptes d'associés	555.947,79		555.947,79	
Autres débiteurs				10.518.000,00
Comptes de régularisation actif				
Titres & valeurs de placement (H)				
Ecart de conversion actif (I)				
TOTAL II (F+G+H+I)	749.692,22		749.692,22	10.522.950,00
Trésorerie actif	21.069,97		21.069,97	39.601,07
Cheques & valeurs à encaisser				
Banques TG & CCP	21.069,97		21.069,97	39.601,07
Caisses régies d'avances & accreditifs				
TOTAL III	21.069,97		21.069,97	39.601,07
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2.064.637,19	654.232,90	1.410.404,29	11.266.887,07

BILAN PASSIF (EXERCICE CLOS LE 31/12/2001)

PASSIF	EXERCICE 2001	EXERCICE 2000
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	100.000,00	100.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé		
Dont versé		
Primes d'émission, fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves légales	10.000,00	
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	1.129.733,49	-278.979,58
Résultat en instance d'affectation (2)		
Résultat de l'exercice (2)	111.809,94	8.418.713,07
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	1.351.543,43	8.239.733,49
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROV.DURABLES P/RISQ,& CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECART DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1.351.543,43	8.239.733,49
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	58.860,86	3.027.153,58
Fournisseurs & comptes rattachés	21.477,81	2.277,89
Clients crédit, avances & acomptes		
Personnel		1.651,85
Organismes sociaux		19.388,58
Etat	37.315,86	1.020.287,60
Comptes transitoires ou d'attentes		1.833.132,06
Autres créanciers		150.415,60
Comptes de régularisation passif	67,11	
AUTRES PROV. POUR RISQUE. & CHARGES (G)		
ECART DE CONVERSION PASSIF CIRC. (H)		
TOTAL II (F+G+H)	58.860,86	3.027.153,58
TRESORERIE PASSIF		
Crédit d'escompte		
Crédit de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		
TOTAL III		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1.410.404,29	11.266.887,07

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2001

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2001 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE 2000 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
1 PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens & services produits chiffre d'affaires	9.900,00		9.900,00	475.500,00
Variation de stocks de produits (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation & transfert de charges				2.599,49
TOTAL I	9.900,00		9.900,00	478.099,49
2 CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et de fournitures	2.471,49		2.471,49	70,00
Autres charges externes	19.787,10	19.673,54	39.460,64	85.035,25
Impôts et taxes	12.005,50		12.005,50	12.919,91
Charges de personnel				69.103,67
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	64.693,90		64.693,90	168.500,00
TOTAL II	98.957,99	19.673,54	118.631,53	335.628,83
3 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-108.731,53	142.470,66
4 PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de changes				
Intérêts et autres produits financiers	293.151,24		293.151,24	
Reprises financières et transfert de charges				
TOTAL IV	293.151,24		293.151,24	
5 CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		11.346,30	11.346,30	134.415,60
Pertes de change				
Autres charges financières				
Dotations financières				
TOTAL V		11.346,30	11.346,30	134.415,60
6 RESULTAT FINANCIER (IV-V)			281.804,94	-134.415,60
7 RESULTAT COURANT (III+VI)			173.073,41	8.055,06

(3) Variation de stocks : stock final – stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

(4) Achats revendus ou consommés : achats – variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) EXERCICE CLOS AU 31/12/2001
SUITE

	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	L'EXERCICE 2001 3=1+2	L'EXERCICE 2000 4
RESULTAT COURANT (REPORT)			173.073,41	8.055,06
8 PRODUITS NON COURANTS				
Produits de cession des immobilisations				10.518.000,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants				198,12
Reprises non courantes et transfert de charges.				
TOTAL VIII				10.518.198,12
9 CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				1.130.164,00
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	687,47		687,47	2.883,11
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX			687,47	1.133.047,11
10 RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-687,47	9.385.151,01
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)			172.385,94	9.393.206,07
IMPOTS SUR LES BENEFICES	60.576,00		60.576,00	974.493,00
RESULTAT NET (XI-XII)			111.809,94	8.418.713,07
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			303.051,24	10.996.297,61
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			191.241,30	2.577.584,54
RESULTAT.NET (T.PRODUITS-T.CHARGES)			111.809,94	8.418.713,07

ANNEXES

ANNEXE I : BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS ÉMISES PAR TASLIF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS ÉMISES PAR TASLIF

AVERTISSEMENT

L'ATTENTION DU SOUSCRIPTEUR EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE TOUT INVESTISSEMENT EN VALEURS MOBILIÈRES COMPORTE DES RISQUES ET QUE LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER À LA HAUSSE COMME À LA BAISSÉ, SOUS L'INFLUENCE DE FACTEURS INTERNES OU EXTERNES À L'ÉMETTEUR.

UNE NOTE D'INFORMATION, VISÉE PAR LE CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES – CDVM, EST MISE À LA DISPOSITION DES INVESTISSEURS, SANS FRAIS, AU SIÈGE DE L'ÉMETTEUR, AUPRÈS DES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT ET AU SIÈGE DE LA BOURSE DE CASABLANCA.

DESTINATAIRE :

MEMBRE DU SYNDICAT DE PLACEMENT

N° FAX :

N° DE FAX DU MEMBRE DU SYNDICAT DE PLACEMENT

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Raison sociale ou nom et prénom : Adresse :

Date de naissance (pour les personnes physiques) : Nationalité :

N° de compte : Dépositaire :

Téléphone : Fax :

Code identité¹⁰ : Qualité du souscripteur¹¹ :

Catégorie : Institutionnel

Non institutionnel

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

	Souscription	Suite réservée
Nombre de titres		
Total nominal		

Nous souscrivons, sous forme d'engagement ferme et irrévocable, l'émission des obligations émises par TASLIF à hauteur du montant total cité ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire, ci-dessus désigné, à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations émises par TASLIF qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations émises par TASLIF.

Nom et prénom du(des) signataire(s) :

Fonction

Cachet et signature du souscripteur

¹⁰ Code identité : Registre de Commerce pour les personnes morales, N° et date d'agrément pour les OPCVM, N° du certificat de dépôt au greffe du tribunal pour les FCP et N° de registre de commerce pour les SICAV, N° de CIN ou de tout autre document équivalent pour les personnes physiques.

¹¹ Qualité du souscripteur : Etablissement de crédit
A
OPCVM B
Compagnie d'assurances ou caisse de retraite C
Entreprise non financière D
Personne physique E
Autre F

ANNEXE II : DÉTERMINATION DU TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR TASLIF

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR TASLIF

Le taux de rendement des obligations émises par TASLIF est obtenu en ajoutant au taux souverain une prime de **163 Pbs** Le taux souverain étant celui ceux des Bons du Trésor de même nature (amortissable sur 5 ans).

Ce titre n'existant pas sur le marché, il faut le reconstituer à partir de la seule courbe réellement observée sur le marché, à savoir la courbe des taux *in fine*.

La méthodologie est la suivante :

- Reconstitution de la courbe zéro coupon à partir de la courbe *in fine* ;
- Calcul du taux actuariel amortissable correspondant à un prix de 100% à partir de la courbe zéro coupon.

Construction de la courbe zéro coupon

La courbe zéro coupon est obtenue de proche en proche à partir de la courbe *in fine* de la manière suivante :

- $Z_1 = T_1$;
- Z_2 est calculé grâce à l'équation : $100\% = T_2 / (1 + Z_1) + (1 + T_2) / (1 + Z_2)^2$;

En effet, un titre *in fine* à 2 ans portant un taux égal au taux de rendement T_2 est valorisé au pair (100%). Or, sa valeur est également obtenue en actualisant ses flux par les taux zéro coupon.

- Plus généralement, pour $n > 1$, Z_n est obtenu à partir de T_n et des Z_i ($i < n$), grâce à l'équation :

$$100\% = \sum_1^{n-1} T_n / (1 + Z_i)^i + (1 + T_n) / (1 + Z_n)^n$$

La courbe zéro coupon obtenue se présente comme suit :

Maturité	Taux In fine	Taux Zéro Coupon
1 an	2,788%	2,788%
2 ans	3,550%	3,564%
3 ans	3,770%	3,788%
4 ans	3,990%	4,018%
5 ans	4,210%	4,253%

Calcul du taux de rendement

Si $T_{\text{amortissable 5 ans}}$ est le taux recherché, il doit vérifier l'équation suivante :

$$100\% = \sum_1^5 F_i / (1 + Z_i)^i$$

$$\text{où } F_i = 1/5 + [1 - (i-1) * 1/5] * T_{\text{amortissable 5 ans}}$$

Cette équation permet donc d'obtenir le taux à 5 ans amortissable.

Numériquement et compte tenu de la courbe actuelle, on obtient :

$$T_{\text{amortissable 5 ans}} = \mathbf{3,87\%} \text{ (on prendra 2 chiffres après la virgule)}$$

Taux de sortie des obligations émises par TASLIF, compte tenu d'une prime de 163 Pbs : 5,50%

***ANNEXE III : ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS
ÉMISES PAR TASLIF***

ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENT(EN DIRHAMS)

Année	Principal	Intérêts¹²	Echéance totale
19 juillet 2005	6.000.000,00	1.650.000,00	7.650.000,00
19 juillet 2006	6.000.000,00	1.320.000,00	7.320.000,00
19 juillet 2007	6.000.000,00	990.000,00	6.990.000,00
19 juillet 2008	6.000.000,00	660.000,00	6.660.000,00
19 juillet 2009	6.000.000,00	330.000,00	6.330.000,00
Total	30.000.000,00	4.950.000,00	34.950.000,00

¹² Montants hors TVA de 7%